

DÉLÉGATION MOYENS
Direction des Affaires juridiques
Service Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2015

PROCÈS VERBAL

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil. Il propose la désignation de **Anne AUBIN-SICARD** en qualité de **secrétaire de séance** et énonce la liste des **pouvoirs** :

- | | | |
|----------------|---|------------------------------------|
| – S. ALLAIN | à | L. MORNET (questions 1 à 19) |
| – B. QUENAULT | à | P. DURAND (question 1) |
| – D. GUILLET | à | P. PORTÉ |
| – M. RACAPÉ | à | G. POIRIER-COUTANSAIS (question 1) |
| – L. DE ENA | à | A. AUBIN-SICARD |
| – C. BLANCHARD | à | M. ABDALLAH (questions 7 à 45) |
| – S. CHARTIER | à | J. SOULARD (question 1) |

Monsieur le Maire appelle l'assemblée à respecter une minute de silence en hommage aux victimes des attentats terroristes du 13 novembre.

Il appelle aux remarques éventuelles sur le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2015 ; en leur absence, il déclare celui-ci adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe à l'examen des points à l'ordre du jour.

1	DECISION MODIFICATIVE N° 3
---	-----------------------------------

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La décision modificative n° 3 a pour objet l'ajustement de la prévision budgétaire en cours d'exercice, en dépenses et en recettes sur le budget principal et les budgets annexes.

Les mouvements budgétaires sur lesquels le Conseil municipal doit se prononcer, toutes sections confondues, en dépenses et en recettes, s'élèvent à 471 840 euros pour le budget principal. Les mouvements des budgets annexes se neutralisent en dépenses et en recettes.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

37 voix POUR

8 ABSTENTIONS : Monsieur Pierre Regnault, Monsieur Guy Batiot, Madame Françoise Besson, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Monsieur Stéphane Ibarra

2	BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2016 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BP 2016 (ARTICLE L.2311-7 DU CGCT) - PROVISIONS POUR DEPRECIATION D'ACTIFS
----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

1/ BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le débat d'orientations budgétaires du 12 novembre dernier a décrit le contexte particulièrement difficile, marqué par la poursuite de la baisse drastique des dotations de l'Etat, dans lequel le budget primitif 2016 devait être élaboré.

En effet, après les baisses de 617 K€ en 2014 et 1,5 M€ en 2015, la dotation forfaitaire va subir une nouvelle diminution de 1,5 M€ en 2016. La baisse cumulée sur la période 2013/2020, estimée à 28 M€, impacte durablement les équilibres financiers de La Roche-sur-Yon.

Afin de reconstituer une capacité d'autofinancement suffisante pour permettre la mise en œuvre et le financement d'un programme pluriannuel d'investissement, tout en garantissant la pérennité d'un service public de qualité, des mesures correctives permettant de contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement et de dégager de nouvelles ressources financières sont engagées dès 2016, à savoir :

- la modification de la politique d'abattement pour la taxe d'habitation,
- la réduction des charges à caractère général,
- l'optimisation et rationalisation des dépenses de personnel,
- le soutien aux associations à hauteur de 95 % de l'enveloppe 2015,
- l'adaptation du volume des investissements aux capacités financières de la Ville

Le budget primitif 2016 est équilibré à hauteur de 121 millions d'€, dont 78 millions d'€ pour la section de fonctionnement et 43 millions d'€ pour la section d'investissement.

Le budget primitif 2016 est donc un budget de redressement qui se caractérise par la réduction des dépenses de fonctionnement (baisse des charges à caractère général de 3,87 % et stabilité des dépenses de personnel notamment), le rétablissement de l'épargne nette à hauteur de 3,1 M€ et la mise en œuvre du programme d'investissement pour un montant de 37,2 M€ (budget principal et budgets annexes cumulés).

S. DURAND fait la présentation suivante :

« Le budget primitif 2016 reflète le débat d'orientations budgétaires qui vous a été présenté lors du dernier conseil municipal. Avant de rentrer dans le détail, j'aimerais tout d'abord vous rappeler le contexte dans lequel il se situe.

Ce budget s'inscrit dans un contexte particulièrement contraint, avec la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat, qui, je le rappelle s'élève à 3 milliards d'euros à l'échelle nationale. En ce qui concerne la Ville de La Roche-sur-Yon, cette diminution représente 1.5 million d'euros, soit une baisse cumulée de 28 millions d'euros pour la période 2013-2020. De fait, il s'avère nécessaire de reconstituer une capacité d'autofinancement suffisante. Pour ce faire, nous avons décidé de prendre les mesures suivantes :

- Modification de la politique d'abattement pour la taxe d'habitation (- 5 %) ;
- Mise en place d'un abattement pour les personnes de condition modeste et pour les personnes handicapées ;
- Réduction des charges à caractère général ;
- Optimisation et rationalisation des dépenses de personnels ;
- Soutien aux associations à hauteur de 95 % de l'enveloppe 2015 (soit - 5 %) ;
- Adaptation du volume d'investissement aux capacités financières de la Ville.

Le budget 2016 est donc un budget de redressement. Il se caractérise par la réduction des dépenses de fonctionnement, par le rétablissement de l'épargne nette à hauteur de 3.1 millions d'euros ainsi que par la mise en œuvre du programme d'investissement pour un montant de 37 millions d'euros.

Concrètement, ce budget s'équilibre à hauteur de 121 millions d'euros, dont 78 millions concernent la section de fonctionnement et 43 millions la section d'investissement. Pour ce qui est de la section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 77 millions d'euros. Elles sont en baisse de 0.24 % par

rapport au budget de l'année 2015. Les principales recettes concernent la fiscalité, puisque le montant du produit fiscal direct et indirect est estimé à 56.8 millions d'euros, ce qui représente 70 % du total des recettes réelles de fonctionnement. La fiscalité directe représente à elle seule 35.5 millions d'euros pour l'année 2016. S'agissant de la fiscalité directe, je précise que la revalorisation des bases fiscales règlementaires sera de 1 % pour l'année 2016. L'évolution physique des bases s'élèvera quant à elle à 0.5 % pour la taxe d'habitation et à 1.5 % pour le foncier bâti – je précise qu'il s'agit là d'une estimation, compte tenu de l'absence de notification des services fiscaux.

Concernant la modification de la politique d'abattement de la taxe d'habitation, le taux passera de 15 à 10 %, celui des personnes de condition modeste baissera de 5 points et celui des personnes handicapées de 10 points.

En termes de fiscalité reversée, dont le montant s'élève à 17.8 millions d'euros, 17.2 millions concernent l'attribution de compensation et 622 000 euros sont consacrés à la dotation de solidarité communautaire, conformément au pacte fiscal et financier adopté précédemment. De son côté, la fiscalité indirecte s'élève à 3.6 millions d'euros. Ce niveau reste comparable au BP de l'année 2015.

S'agissant des concours financiers de l'Etat, le total des dotations et des allocations est estimé à 10.7 millions d'euros pour l'année 2016, contre 12.4 millions pour l'année 2015, ce qui représente une diminution de 13 %. Il faut remonter à 1998 pour retrouver un montant aussi bas pour la Ville de La Roche-sur-Yon. Dans le détail, les dotations se chiffrent à 8.9 millions d'euros, soit une perte de recettes de 1 million d'euros, ou de - 14.71 % par rapport au notifié de l'année 2015, avec une baisse des dotations forfaitaires de 1.5 million d'euros (- 17.53 %). Les allocations compensatrices s'élèvent de leur côté à 1.1 million d'euros, soit une diminution de 5.22 %.

Les autres recettes de fonctionnement et autres participations sont estimées quant à elles à 2.3 millions d'euros. Elles sont en hausse de 1.41 %. Pour leur part, les produits et services progressent de 3 % par rapport au BP de l'année 2015, soit une prévision de 5.35 millions d'euros. Cette variation est liée principalement à la hausse des charges de personnel mutualisé refacturées à l'Agglomération. Les autres produits de gestion courante s'établissent quant à eux à 1.04 million d'euros et portent essentiellement sur les loyers perçus par la Ville. Enfin, les autres recettes concernent les atténuations de charges, en diminution de 8 %, les produits financiers, en baisse de 4 % et les produits exceptionnels, en légère hausse de 1 %.

Pour ce qui est des dépenses, la Municipalité a opté pour une gestion maîtrisée et rigoureuse. Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveront ainsi à 67.6 millions d'euros, poste en diminution de 1.82 % par rapport au budget de l'année 2015. A ce titre d'ailleurs, je précise que la Cour des comptes souligne pour la première fois la responsabilité de l'Etat dans l'augmentation des charges de fonctionnement des collectivités. En effet, plus de 3.5 % des charges de fonctionnement découlent des décisions exclusives de l'Etat pour une hausse de 4 % par exemple. De fait, les charges à caractère général de la Ville diminuent de 3.87 %, ce qui représente une baisse de 605 000 euros. Lors du débat d'orientations budgétaires, nous vous avons annoncé une baisse de 3 %, sachant que nous espérions statuer à 4 %. Au final, nous arrivons donc aujourd'hui à une diminution de 3.87 %, grâce à une optimisation des besoins de la collectivité et une rationalisation des charges d'activités.

D'autre part, nous stabilisons également les dépenses de personnels à hauteur de 0.23 % seulement, avec la création de trois postes au sein de la police municipale et l'arrivée de nouveaux animateurs pour répondre aux nouvelles normes d'encadrement.

L'année 2016 sera aussi marquée par la mise en place du schéma de mutualisation, ce qui aura des conséquences sur les transferts de personnels entre la Ville et l'Agglomération. Je précise que cette décision ne tient pas compte des annonces non budgétisées du Gouvernement, concernant le plan de rémunération et de carrière des fonctionnaires, dont les mesures indiciaires auront des répercussions sur le budget.

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 9.7 millions pour le budget 2016. Elles diminuent de 4.92 % par rapport au BP de l'année 2015. En outre, les frais financiers baissent également de 6.58 %, avec une inscription budgétaire de plus de 2 millions d'euros environ, grâce à des taux historiquement bas aux effets de désendettement de la Ville. De leur côté, les dépenses exceptionnelles diminuent de 11.47 %, pour atteindre 450 000 euros.

Pour sa part, l'épargne de gestion prévisionnelle (qui mesure la capacité de la Ville sur son fonctionnement courant et vise à dégager des ressources permettant d'investir), s'élève à 11.82 millions d'euros. Elle est en hausse de 7 % par rapport au BP de l'année 2015. Après prise en compte de l'annuité en capital de la dette, des produits exceptionnels et des intérêts, notre épargne nette prévisionnelle progresse de 60.37 % par rapport au budget 2015 et est estimée à 3.14 millions d'euros. Cela nous permet ainsi de rétablir les indicateurs financiers de la collectivité.

Par ailleurs, l'encours de la dette s'élève à ce jour à 68.28 millions d'euros, ce qui représente une diminution de près de 5 millions d'euros par rapport au 1^{er} janvier 2015. A ce titre d'ailleurs, un emprunt supplémentaire pourra être contracté en fonction des dépenses qui seront mandatées en investissement, puisque l'exercice 2015 n'est pas encore terminé. Pour autant, celui-ci ne dépassera pas 3 millions d'euros.

D'une manière plus générale, la Ville s'est donc désendettée en 2015, ce qui n'était pas arrivé depuis 2011. Concrètement, le montant du remboursement de capital effectué pendant l'exercice sera d'un peu plus de 7 millions d'euros et l'annuité dépensée par la Ville en 2016 devrait s'élever à 9 millions d'euros (dont 2 millions d'euros d'intérêts).

Je vous propose maintenant de passer à la section d'investissement. Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 5.6 millions d'euros. Elles sont en baisse de 34 % par rapport au budget primitif de l'année 2015. Seule la taxe d'aménagement augmente. De son côté, le FCTVA est estimé à 2.3 millions d'euros pour l'année 2016, ce qui représente une baisse de 31 % par rapport au BP 2015. Je précise que le FCTVA est récupéré à n+2 et que la Ville a procédé à moins d'opérations d'investissement en 2014.

Pour leur part, les subventions d'investissement s'élèvent à 2.45 millions d'euros pour l'année 2016. Elles sont en baisse de 38 % par rapport à l'année précédente, sachant que ce montant ne comprend pas les reports de l'année 2015. D'ailleurs, le montant des subventions d'investissement inscrit au budget 2016 devrait être *a priori* de plus de 6 millions d'euros. Notons par ailleurs une baisse sur les amendes de police de 100 000 euros.

S'agissant des dépenses d'équipement, l'enveloppe PPI s'élève à 35.1 millions d'euros pour le budget principal, conformément à ce que nous avons annoncé lors du DOB et de la présentation du plan pluriannuel d'investissement. Au sein de ce poste, 29.3 millions d'euros concernent des opérations structurantes, 4.7 millions des opérations récurrentes et un peu plus d'un million d'euros l'équipement des services. En ce qui concerne les opérations récurrentes de maintenance, proposées avec les opérations d'équipement, l'enveloppe s'élève à 5.8 millions d'euros, sachant que les opérations de maintenance précédentes passent désormais en opérations structurantes pour un montant de 2.5 millions d'euros. Parmi les opérations de l'année 2016, citons notamment la construction du groupe scolaire Pont Boileau, la requalification des Halles et du Bourg, la construction du terrain synthétique de Saint-André d'Ornay, la construction de la maison de quartier du Pont Morineau, la réhabilitation de l'ancien bâtiment de GRDF en Maison des syndicats ou encore la construction du CYEL, qui représente à elle-seule 12 millions d'euros sur le budget de l'année 2016.

Les budgets annexes représentent 7.9 millions d'euros, dont 5.2 millions en fonctionnement et 2.7 millions en investissement. Les cinq budgets concernés sont :

- Le budget annexe « restauration collective », dont la subvention d'équilibre s'élève à un peu plus de 105 000 euros ;
- Le budget annexe « activités industrielles et commerciales », dont les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse de 118 000 euros par rapport au BP 2015, qui prévoyait une enveloppe de 90 000 euros pour l'opération de la maison de santé du Bourg. Concrètement, les recettes réelles de fonctionnement, inscrites comme résultat reporté neutralisé, sont en diminution de 270 000 euros, les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 1.7 million et les recettes réelles d'investissement se chiffrent à 1.38 million d'euros ;
- Le budget annexe « eau », dont les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 252 000 euros, soit une baisse de 605 000 euros par rapport à l'année 2015. Les dépenses réelles d'investissement sont inscrites au BP 2016 pour 414 000 euros. En outre, un emprunt d'équilibre de 237 000 euros est également inscrit dans l'attente de l'affectation de résultats de l'exercice 2015.
- Le budget « stationnement payant », dont les dépenses réelles d'exploitation (cessions exclues) se montent à 530 000 euros, soit une baisse de 58 000 euros par rapport au BP 2015. Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 888 000 euros, soit une hausse de 39 000 euros

(produits de cession exceptionnelle et résultats reportés exclus). Les recettes sont également prévues en hausse de 49 000 euros, en raison de l'augmentation de la fréquentation des parkings constatée en 2015 et grâce à la mise en place des nouveaux horodateurs. Enfin, une subvention de 200 000 euros du budget principal est aussi prévue. Les dépenses réelles d'investissement atteignent 376 000 euros et concernent notamment des dépenses d'équipements et de renouvellement de matériel pour 335 000 euros.

- Le budget « services extérieurs et pompes funèbres », dont les recettes réelles d'exploitation sont de 124 000 euros, et les dépenses de 115 000 euros.

Voilà donc pour la présentation de ce BP 2016, qui reflète celle du débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu lors du dernier Conseil municipal. »

P. REGNAULT déclare :

« Nous avons noté l'effort demandé aux services qui vont voir leurs moyens diminuer. Dans ce domaine, il faut faire très attention à ne pas fragiliser ceux qui ont déjà fait des efforts et qui pourraient être en difficulté. C'est la qualité du service public rendu à la population qui est en jeu.

Concernant les investissements, nous approuvons certains d'entre eux : le pôle culturel, la maison de quartier du Pont Morineau, les boulevards Rouillé et Branly et la poursuite du projet ANRU, l'îlot Forges/Bacqua notamment. Nous les avons d'ailleurs initiés et décidés.

En revanche, vous ne vous étonnez pas que nous n'approuvions pas la destruction d'un îlot important des Halles dont la reconstruction date de seulement 15 ans et qui abrite des commerces qui fonctionnent. Vous auriez pu éviter ce type de dépenses. Il y a bien d'autres moyens de revitaliser ce quartier. Les Yonnais ont pu constater que notre projet Pentagone 2006-2020 avait du sens en requalifiant celui-ci à partir de la gare jusqu'à la place Napoléon. Il fallait le poursuivre en incluant les Halles, la rue De Gaulle en allant jusqu'aux places de la Vieille Horloge et de la Résistance.

Mais le plus grave n'est peut-être pas là. Vous annoncez un investissement de 37.2 millions d'euros en 2016 (budgets annexes compris), ce qui, compte tenu des capacités financières de la Ville, est plutôt un niveau de fin de mandat. Cependant, au-delà de ce budget, le plan pluriannuel d'investissement et le DOB présentés lors du dernier Conseil ne nous semblent pas réalistes dans la période actuelle. En effet, comment allez-vous réaliser un volume d'investissement de 150 millions d'euros avec moins de recettes, en fonctionnement comme en investissement ?

D'autre part, vous ne nous avez pas répondu lors du dernier Conseil municipal sur la façon de réaliser au cours des quatre années à venir les 26 millions d'euros d'économies de fonctionnement pour conserver une situation financière saine. Je fais référence au tableau de la page 28 du DOB. En effet, dès 2016, la capacité d'autofinancement nette est très faible, comme elle l'était en 2015. Or, vous annoncez vous-même que le résultat estimé du compte administratif de 2015 ne permettra de l'améliorer que modestement. Au final, l'autofinancement de vos projets sera également insuffisant – et de plus en plus – et l'endettement ne fera que croître mécaniquement. Bien sûr, ça ne va pas dérapier gravement dès 2016. Cependant, Madame DURAND, vous savez que lorsque le cercle vicieux de l'endettement est engagé, il se met progressivement en place. Il est ensuite très difficile et très long de revenir dans le cercle vertueux duquel nous n'étions jamais sortis.

D'ailleurs, pour en finir avec vos déclarations sur l'état des finances de la Ville en 2014, je vous rappelle que l'endettement au 1^{er} janvier 2014 était inférieur à celui du 1^{er} janvier 2008, malgré l'effort sans précédent de modernisation de la ville. Par ailleurs, je tiens également à vous citer une nouvelle fois les déclarations de la Chambre Régionale des Comptes : « *les comptes de la Ville de La Roche-sur-Yon ne présentent pas d'anomalies majeures en termes de fiabilité. La situation financière de la commune est saine.* » Espérons que, lors du prochain contrôle de la CRC, qui aura lieu avant la fin du mandat, ses conclusions soient aussi positives, car, croyez-moi, vous n'échapperez pas à son analyse très fouillée qui dure plusieurs mois et qui est autrement plus solide que votre audit.

Alors, Monsieur le Maire, face à vos promesses et engagements quelles solutions allez-vous retenir et quels sont les risques que courent les Yonnais ?

- La première solution serait de ne pas engager les projets que vous venez d'annoncer. Ce serait peut-être un moindre mal pour les Yonnais.

- La seconde solution serait d'augmenter à nouveau la fiscalité, ce que vous vous étiez engagé à ne pas faire. Lors du dernier conseil municipal, après la hausse de la taxe d'habitation de septembre, vous promettiez qu'il n'y aurait pas d'autre augmentation des impôts à La Roche durant le mandat. Or, deux jours plus tard, vous instauriez à l'Agglomération une nouvelle taxe foncière qui sera encore plus lourde pour les Yonnais que la hausse de la TH. Au total entre 1,8 et 1,9 million d'euros de plus seront prélevés sur les ménages yonnais en 2016 et chaque année suivante du seul fait de vos décisions de maire et de président d'agglomération, auxquels il faut ajouter le 1 % d'actualisation des bases. Qui peut être assuré que vous en resterez là vu vos incessants changements de cap ?
- La troisième solution qui semble se dessiner est l'accroissement de l'endettement de la Ville, ce qui serait d'ailleurs conforme à ce que votre audit affirmait, à savoir qu'il aurait fallu emprunter plus. Mais là, je le répète, c'est le cercle vicieux de l'endettement et de la mise sous tutelle par l'Etat à moyen terme. C'est ce qui est arrivé à Laval, trop endettée après le mandat de François d'AUBERT, et qui n'avait plus aucune capacité d'investissement, puisque certaines années elle n'a investi que 5 millions d'euros. La fuite en avant sous couvert de volontarisme affiché conduit à moyen terme à l'immobilisme total.
- La quatrième solution, qui semble sur les rails, concerne la poursuite de la baisse des aides aux associations, mais aussi, si j'en crois les discussions internes à la mairie, notamment avec votre encadrement, la réduction drastique d'effectifs, en commençant par les cadres justement. Dans une lettre récente au personnel vous affirmez que : « *La mutualisation permettra de pérenniser les postes de travail.* » Ceci concerne-t-il aussi les postes de ceux qui partent en retraite ? Car dans le même temps le message reçu et compris par vos cadres, toujours en interne, serait de supprimer une trentaine de postes par an, soit 120 en quatre ans. Quelle est exactement votre position, car cette perspective me semble peu réaliste avec le maintien de la qualité du service public communal ?

Et pourtant, dans le même temps, vous voulez doubler les effectifs de la police municipale. Est-ce vraiment indispensable, alors qu'il s'agit d'une compétence de l'Etat ? Vous êtes-vous assuré que les effectifs de la police nationale, qui étaient de l'ordre de 145 agents, ne seront pas diminués à proportion de l'augmentation de ceux de la police municipale ? Ce transfert sur la fiscalité yonnaise des coûts de la sécurité publique serait pour le moins incongru, et même malvenu.

Le plus probable reste que ce budget soit au final un mix de ces quatre solutions, alors même que vous avez d'autres solutions à votre disposition. Par exemple, pourquoi avoir refusé, contrairement à de nombreuses autres communes vendéennes, d'examiner la solution de la commune nouvelle ? Ce n'était sans doute pas simple, mais, avec vos amis politiques proches de Mouilleron, de Venansault, voire de La Chaize, vous auriez pu annuler d'un coup les 28 millions d'euros de baisse de dotations.

Pourquoi persister à accroître les effectifs de la police municipale et dans le même temps diminuer le nombre d'agents mis à la disposition des associations ?

Pourquoi ne pas avoir engagé un transfert plus massif de compétences à l'Agglomération ? Contrairement à ce que vous laissez entendre, cela ne dégage pas des moyens à court terme, car un transfert des dépenses entraîne aussi un transfert des ressources à l'Agglomération. Toutefois, à moyen ou à long terme, ce n'est plus la commune qui supporte l'accroissement des charges de personnel. D'ailleurs Ville et Agglomération étant liées, j'aimerais comprendre le sens de vos annonces à l'Agglomération dans lesquelles vous affirmez pouvoir chaque année diminuer les charges de personnel de 300 000 euros, alors que l'essentiel des services petite enfance et piscines ont des normes d'encadrement incontournables ? Simple affichage ou volonté de supprimer des services au moment même où vous annoncez vouloir construire deux médiathèques en zone rurale pour lesquelles il faudra nécessairement du personnel supplémentaire ?

Oui, nous sommes inquiets de la baisse du soutien aux associations et de la hausse de la fiscalité des ménages yonnais.

Oui, nous sommes inquiets de voir affaiblir les services publics yonnais et leur qualité dégradée par la baisse des moyens attribués et celle des effectifs de la fonction publique locale.

Oui, nous sommes vraiment très inquiets pour la santé financière de la Ville, car l'inaction de votre majorité depuis bientôt deux ans et votre volonté d'investir dans des projets aussi inutiles que dispendieux, sauf à vous renier totalement, précipite notre ville dans un cercle vicieux qui peut, si rien ne l'arrête, aller à moyen terme vers une mise sous tutelle par l'Etat.

Aussi, et pour une fois, nous aimerions avoir des explications claires lors de ce Conseil. »

M. CHANTECAILLE précise :

« Lors du dernier Conseil municipal du 12 novembre dernier, je suis intervenue au nom de mon groupe pour dire notre opposition à votre choix de baisser de 5 % les subventions aux associations. J'avais alors souligné que ce soutien n'était pas une simple variable d'ajustement budgétaire, tant ce secteur joue un rôle essentiel dans la construction individuelle et la cohésion sociale.

Lors du Conseil municipal du 3 février, qui faisait suite aux tristes événements du mois de janvier, vous aviez également affirmé – et je le redis à juste titre – qu'il était « de notre responsabilité d'élus de tout mettre en œuvre pour faire barrage à la haine qui monte dans notre société ». Vous évoquiez alors l'importance de l'investissement associatif. Aussi, je ne peux que regretter encore plus vivement aujourd'hui que vous ne considériez plus comme une priorité budgétaire ce facteur essentiel de cohésion sociale.

Cependant, et au-delà de notre opposition de principe à cette diminution, certains choix à l'intérieur de l'enveloppe globale nous interrogent, tant ils nous semblent aller à l'encontre d'une politique répondant aux besoins actuels et d'une politique anticipatrice. Je prendrai seulement quelques exemples :

- La somme allouée au domaine de la santé baisse de 1 000 euros, compromettant ainsi la mise en œuvre d'actions de prévention pouvant être utiles à tous. D'ailleurs, je ne comprends pas la diminution de 500 euros à l'association AIDES, qui lutte contre le SIDA ;
- Le budget lié à l'environnement est également en régression, alors que nous sommes à l'heure de la COP 21. Il en est de même pour celui des solidarités, qui baisse lui de 7 650 euros, cette baisse se portant quasi exclusivement sur l'association Passerelles, qui s'occupe d'accueillir des familles en grande difficulté et les demandeurs d'asile.
- La somme globale pour l'éducation baisse de plus de 7 000 euros, tout en intégrant une augmentation de 24 500 euros pour le Comité des écoles catholiques yonnaises, que vous doublez, tout en diminuant bien de 5 % la subvention attribuée au conseil laïque FCPE.

D'autre part, je rappelle que nous fêterons demain l'anniversaire de la loi de 1905, qui, en séparant l'Eglise et l'Etat par la laïcité, nous permet de vivre une citoyenneté allant au-delà des identités religieuses diverses ou de l'absence de religion. Il s'agit là d'une loi de concorde sociale et l'école publique laïque gratuite en est l'émanation. C'est bien de cette concorde de cohésion sociale et de socle commun dont nous avons tant besoin aujourd'hui à La Roche-sur-Yon comme ailleurs. Or, Monsieur le Maire, vos choix concernant les associations s'en éloignent fortement et nous le regrettons vivement. »

F. BESSON indique :

« Avant toute intervention, le groupe EELV fait part de sa pensée pour les victimes des attentats. En outre, nous tenions également à souligner que ce Conseil municipal est « coincé » entre les deux tours de l'élection régionale et qu'il aborde des sujets majeurs.

Nous sommes tout à fait conscients de la nécessité de faire face à la diminution des dotations budgétaires imposées aux collectivités suite au déficit des années passées. Il paraît donc normal de faire des choix judicieux pour nos concitoyens.

Face au climat social actuel et compte tenu de la morosité due aux attentats, nous rappelons ici l'importance de ne pas baisser les subventions aux associations, car elles participent au lien social, à la cohésion, à l'insertion, à la santé, au bien vivre ensemble et à l'éducation. En effet, nous souhaitons avant tout promouvoir les initiatives des habitants plutôt que d'apporter des « prêts-à-penser », tout en valorisant et en fédérant les actions déjà existantes sur notre territoire.

Sans rentrer dans le détail de ce budget, je tenais également à évoquer quelques remarques de citoyens, notamment sur les lumières de Noël, qui ont été allumées une semaine plus tôt que d'habitude. Nous souhaitons en effet prendre cet exemple pour initier des changements de comportement et réaliser des économies.

S. CHARTIER intervient :

« Nous tenons à dénoncer la baisse de 5 % des subventions appliquée aux associations, sauf à une particulièrement – celle du CECY (Comité des Etablissements Catholiques Yonnais) !

Nous avons débattu sur ce désaccord en commission, mais il est important que les Yonnais puissent entendre ce soir ce que nous dénonçons. Certains dans notre groupe, présents ce soir, se sont toujours opposés à cette subvention qui avait été accordée au début des années 90 par la majorité en place, en complément de la convention pour la participation aux frais de fonctionnement uniquement d'un établissement privé sous contrat d'association. Autant cette participation financière est obligatoire et cadrée par une loi, autant cette subvention ne l'est pas !

Il ne s'agit pas dans nos propos d'agiter un chiffon rouge et d'opposer l'enseignement public à l'enseignement privé. Des choix politiques ont été faits au siècle dernier, sur lesquels nous ne reviendrons pas. Nous restons fidèles aux convictions que nous avons toujours défendues et nous affirmons, dans cette enceinte, que l'école de la République est publique, que les deniers publics servent à la financer en totalité, afin que celle-ci soit gratuite, garantisse un libre accès à tous et une qualité certaine pour assurer l'égalité des chances.

Nous n'entendons pas votre argument Madame FAGOT concernant principe d'équité sous la formule affective choisie : « Ce sont tous des petits élèves yonnais » et sur le fait que votre choix soit construit sur l'égalité des chances. Nul doute que notre point de vue sur ce concept est bien différent du vôtre ! Nous ne pouvons pas parler d'égalité des chances lorsqu'une participation d'accès à la scolarisation, au sens noble du terme, est demandée aux familles ! Nous parlerons plutôt de liberté de choix des parents concernant l'école de leur enfant.

Même si nous ne remettons absolument pas en cause cette liberté, nous nous opposons fermement à ce que les sommes versées à l'école privée aillent au-delà de la participation aux frais de fonctionnement, et permette d'équiper les classes de CM2 des six écoles privées de matériel informatique innovant, en avançant ce même principe d'équité. Votre volonté de participation sans limite à l'école privée est un marqueur politique fort qui nous différencie clairement même si nous n'en doutons pas ! »

A. CHARRIEAU fait part des éléments suivants :

« Il existe bien entendu une influence des éléments nationaux et européens, dans ce budget comme dans les précédents. Ces derniers reposent sur une orientation unique – reprise d'ailleurs par les deux derniers présidents de la République et par leurs gouvernements respectifs –, à savoir la réduction de la dette publique. Celle-ci visait notamment à faire en sorte que le service public tranquillement pour permettre sa marchandisation. Quel en est le résultat ? Nous disposons aujourd'hui de budgets conséquents dédiés aux entreprises, sans contrôle véritable de leurs moyens financiers. Notons d'ailleurs que ce sont principalement les grandes entreprises qui en bénéficient, alors même qu'elles ne permettent pas aux salariés de pouvoir vivre correctement de leur travail en ayant de bons niveaux de rémunération.

Localement, cette situation se traduit par un manque de moyens à destination des habitants, puisque nous assistons à une hausse continue du chômage, que ces conditions concernent de plus en plus de travailleurs pauvres, que certains ne peuvent plus accéder à de nombreux services publics et que d'autres rencontrent également des difficultés de logement. D'ailleurs, la plupart des associations vous diraient la même chose. Or, l'ensemble de ces éléments doit être prégnant dans la réalisation d'un budget. Nous subissons par ailleurs une baisse des dotations forfaitaires et des allocations compensatrices, alors même que les impôts sur le revenu ne diminuent pas forcément de leur côté. De fait, les citoyens ne constatent aucune différence, outre le fait qu'ils payent davantage.

Par ailleurs, l'augmentation des bases des impôts locaux, décidée au niveau national, ne facilite pas non plus la vie des ménages. Il en est de même à l'échelle locale, avec la baisse de certains abattements, qui à mon avis n'aidera pas plus les habitants. Or, cette simple marge de manœuvre supplémentaire permettrait pourtant de faire fonctionner encore mieux les commerces.

D'une manière générale, il me semble important que les moyens budgétaires soient complètement centrés sur la satisfaction des habitants et sur leurs besoins. Je pense notamment aux éléments de service public. A ce titre d'ailleurs, je constate une légère augmentation de 0.24 % des charges de personnel, avec seulement la création de quelques postes. Aussi, comment expliquer cette si faible différence ? D'autre part, j'aimerais savoir ce que vous entendez par les termes « mobilité et formation ». S'agit-il de mobilité professionnelle ou encore d'élévation des compétences ?

En ce qui concerne les associations, nous reconnaissons tous qu'elles jouent un rôle très important dans les services apportés à la population. Il n'est donc pas forcément indispensable de baisser leurs subventions, car cela reviendrait à remettre en cause la dimension de service public.

S'agissant des investissements, vous annoncez un budget de 29.3 millions pour l'année 2016, sachant que 40 % de ce budget est déjà réservé aux bâtiments culturels. Nous prenons acte de cette décision.

Plus globalement, j'aimerais aussi avoir quelques éléments sur la construction des marchés publics, car nous savons que l'investissement des collectivités permet aux entreprises de travailler. Je pense en effet que votre PPI permettra aux sociétés de maintenir un bon niveau de revenus aux personnels salariés. Aussi, de quelle manière envisagez-vous de travailler avec elles et prévoyez-vous des clauses particulières qui facilitent l'embauche, de sorte à préserver l'emploi au maximum ?

Nous aimerions donc connaître vos idées concrètes sur ce sujet, qui concerne avant tout l'avenir des Yonnais.

Enfin, vous avez souhaité nous associer au travail d'accès aux soins des Yonnais pour vérifier la faisabilité de ce projet. Avez-vous pris des décisions concernant notre façon de travailler sur cette question ? »

G. BATIOU indique :

« Je partage une grande partie des inquiétudes soulignées par Monsieur REGNAULT s'agissant des équilibres financiers. Il en est de même concernant vos choix en matière d'éducation, car il me paraît nécessaire de recentrer les budgets publics sur les services publics, et en particulier ceux de l'école publique, notamment en cette période de crise. N'oublions pas en effet que certains ont déployé d'énormes efforts durant les siècles derniers pour ne pas rompre cet équilibre.

Nous notons par ailleurs un désaccord sur le terme de « redressement ». Je pense que les difficultés ne sont pas dues à un mauvais « dressage » des budgets précédents, qui, à mon avis, n'étaient pas si catastrophiques que cela. D'ailleurs, si tel avait été le cas, la Ville ne serait pas dans la situation actuelle. Il faut donc sortir de cette fausse querelle. D'autre part, ce budget fait souvent référence à la baisse des charges générales et à celle des associations. Or, en tant que militant dans certaines d'entre elles, je rappelle que les associations rendent souvent d'énormes services au public, et notamment en direction des plus fragilisés. Ce droit doit être renforcé en cette période de crise pour ne pas réitérer les constats que nous avons pu faire suite aux dernières élections régionales. J'en appelle par conséquent à un travail commun autour des valeurs éducatives, qui nous permettront notamment de défendre la République. Je vous demande donc de porter une véritable attention à ce sujet, car le fait de toucher aux associations n'est pas forcément une bonne chose.

D'autre part, je pense que les conditions risquent de s'aggraver réellement, tant sur le plan social qu'environnemental, tant en termes de déplacements que de mobilité. En effet, il est parfaitement anormal que le fait de garer sa voiture en ville revienne moins cher que le fait de venir en bus. Cette simple lecture montre que le budget est déséquilibré par rapport aux populations qui auraient le plus besoin d'être soutenues par un budget municipal. Bref, ces enjeux ne sont pas pris en compte dans votre budget. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'en reparler au cours des prochaines années. Enfin, je tiens à souligner les 40 % consacrés à la culture, effort que la municipalité précédente avait d'ailleurs largement engagé. Il faut continuer plus avant dans ce sens, car la culture est la seule forme de résistance que nous pouvons tous partager. »

S. DURAND répond à P. REGNAULT :

« La Ville s'est désendettée en 2015. Or, cela n'était pas arrivé depuis 2011. Je rappelle que, sur les 35 millions d'investissements, 12 millions sont consacrés au pôle culturel. De fait, si l'encours de la dette progressera en 2016, il devrait ensuite se stabiliser sur les années à venir. La Ville retrouverait ainsi un endettement à hauteur de 25 millions d'euros durant les années suivantes, ce qui serait conforme aux perspectives financières. A ce jour, vous voyez apparaître un emprunt d'équilibre de 25 millions d'euros. Ce montant sera réduit dans le cadre de l'affectation de résultats de l'exercice 2015 et en fonction de la réalisation effective des investissements en 2016.

Vous affirmez qu'il ne s'agit pas d'un budget de redressement, ce qui évidemment n'est pas le cas, puisque nous redressons l'épargne nette, dont le montant dépassait les 3 millions d'euros en 2015. S'agissant de la CRC, qui affirmait que les comptes de la Ville étaient sains, je rappelle tout de même que cette dernière a dénoncé une absence de lisibilité et une absence de prospective. Or, c'est ce que nous avons mis en œuvre cette année en proposant un plan pluriannuel d'investissement, qui d'ailleurs n'existait pas auparavant. Je tiens à vous le dire : je l'ai demandé en arrivant et personne n'a été capable de me le fournir. »

A-S. FAGOT s'adresse à S. CHARTIER :

« Vos propos concernant l'éducation sont très sincèrement hors sujet. Comment ce poste budgétaire est-il traduit dans le budget ? Concrètement, il s'agit d'attribuer une aide en direction de la restauration scolaire, pour les enfants scolarisés dans les écoles privées. Jusqu'à présent, la Ville attribuait 0.15 euro par enfant scolarisé dans ces écoles. A titre de comparaison, la Ville de Cholet en attribue 2.80 euros. Je pourrais d'ailleurs vous citer de nombreuses autres villes dans ce cas. Nous proposons simplement de passer de 0.15 euro à 0.30 euro par repas et par enfant.

Afin de comprendre ces chiffres, il faut aussi avoir en tête la participation de la Ville aux frais de repas des enfants dans les écoles publiques. Je rappelle que celle-ci s'élève à 3.80 euros pour les familles les plus aisées et à 9.07 euros pour les familles les moins aisées. Le coût d'un repas est en effet de 9.49 euros. Les familles les plus modestes payent donc 0.42 euro. Vous citez par ailleurs la loi de 1905, suivie par la loi Debré de 1959, qui a fixé le principe de liberté d'éducation aux parents, ainsi

que le principe de parité de financement. La parité du financement est déterminée grâce au forfait communal, que nous avons voté l'an passé. Nous nous sommes engagés sur un principe d'équité, ce qui nous a conduit à diminuer celui des maternelles et à augmenter légèrement celui des élémentaires. Or, dans le budget 2016, la subvention pour la restauration municipale se fonde bien sur la loi Debré. Celle-ci prévoit que les collectivités territoriales peuvent faire bénéficier tout enfant des mesures à caractère social et ce sans considération de l'établissement d'enseignement qu'il fréquente. Peut-être trouverez-vous mes propos affectifs. Cependant, nous nous adressons bien à l'ensemble des familles yonnaises, dont toutes ne connaissent pas forcément de bonnes situations financières dans les écoles privées et qui ont aussi le droit d'être aidées. Nous avons volontairement choisi d'aider financièrement ces familles. Proclamer cette liberté d'éducation est une chose, le fait de la faire vivre en est une autre. C'est ce que nous faisons. »

M. ABDALLAH souhaite revenir sur deux points :

« Le premier sujet évoqué concerne la diminution de 5 % des subventions. Il rappelle à ce titre que la moitié du budget du PPI, voté lors du dernier Conseil, concerne les bâtiments publics. Ainsi, si les associations sportives connaîtront une diminution de 5 % de leur subvention, elles bénéficieront aussi sur le mandat de 5 millions d'investissements supplémentaires de plus que durant l'ancien, pour améliorer à la fois les équipements publics et le matériel. Beaucoup d'entre elles profiteront donc d'équipements de qualité, grâce au PPI mis en place.

Le deuxième point est une réponse aux propositions de P. REGNAULT sur la baisse des dotations de l'Etat. Celui-ci indiquait qu'il existe une solution permettant de geler cette baisse en fusionnant la ville avec une autre ville, proposition confirmée, paraît-il par l'AMF.

Or, après avoir mené quelques recherches et analyses, un texte de loi du 16 mars 2015, relatif à l'amélioration du régime de la commune nouvelle pour des communes fortes et vivantes, un article d'André VALLINI, Secrétaire d'Etat à la réforme territoriale et un document officiel de l'AMF, il s'avère que cette mesure vaut pour les communes dont la population ne dépasse pas 10 000 habitants et créées au plus tard le 1^{er} janvier 2016.

Trois textes contredisent ce que P. REGNAULT affirme, à la fois dans les Conseils municipaux et dans les Conseils d'agglomération. Il lui demande donc de vérifier désormais ses informations. »

J. SOULARD explique:

« S'agissant du désendettement, situation inédite depuis 2011, nous avons toujours affirmé que le début d'un mandat était fait pour désendetter la Ville. Vous constaterez d'ailleurs que l'endettement a diminué de 2008 à 2011 et qu'il a ensuite augmenté en fin de mandat pour réaliser les projets. Ce principe s'applique d'ailleurs aussi bien aux villes de gauche qu'aux villes de droite.

S'agissant de l'école et de la restauration, nous considérons que le centre municipal de restauration est une réponse équitable pour tous les Yonnais. En outre, la proposition a également été faite aux écoles catholiques de pouvoir prendre ces repas dans ce centre. Si tel était le cas, tout le monde serait complètement à égalité et toucherait la même aide. D'ailleurs, vous ne donnez rien à l'enfant qui déjeune à son domicile, ce qui ne reflète pas une équité totale. Pourquoi donner à une cantine et ne rien donner à celui qui déjeune chez lui ? La véritable équité consisterait à donner accès à tous.

Enfin, vous souhaitez donner des leçons à P. REGNAULT, ce qui semble vous faire plaisir. J'ai moi-même présenté une hypothèse en Conseil d'agglomération, qui aurait mérité d'être travaillée, pour fusionner l'ensemble des communes de sorte à créer une commune nouvelle de 90 000 habitants, comme cela s'est fait à Cherbourg. Cette mesure aurait eu un véritable sens. Par ailleurs, lorsque vous lisez vos textes, vous oubliez simplement de dire qu'il n'existe aucune limite de seuil pour les communes issues d'un EPCI. La réflexion pouvait donc être menée sur des fusions de communes issues de l'EPCI. Bref, tout le monde a raison mais peu importe, car l'année est terminée et qu'il n'y a pas eu de fusions de communes. »

G. BATIOU s'adresse à A.S. FAGOT :

« Cette décision est un choix politique et vous l'assumez clairement. Toutefois, la liberté n'est pas une liberté de financement. D'ailleurs, je regrette que l'on reprenne le débat sur l'école, car je pensais que celui-ci était clos. »

S. IBARRA note:

« Sans entrer dans un débat technique, je souhaiterais simplement donner quelques éléments d'appréciation. Comme cela vient d'être dit, vous avez fait des choix. Toutefois, certains d'entre eux

pourraient être différents. Tout d'abord, je regrette que l'équilibre de ce budget repose en partie sur la contribution des familles, car vous augmentez tout de même les impôts. Or, il faudrait baisser les taux d'au moins deux points pour contrecarrer cette hausse due à la diminution de l'abattement. D'autre part, vous demandez également des efforts aux services et cette mesure est importante. Néanmoins, cet effort serait d'autant plus compréhensible si certaines dépenses étaient évitées. D'une manière générale donc, l'ensemble des Yonnais doivent assumer vos choix et en supportent les coûts. Enfin, s'agissant de la contribution aux associations, et de la baisse des subventions de 5 %, ce montant pourrait paraître anecdotique pour certains. Cependant, il ne l'est pas pour tous, notamment pour les nouvelles associations, comme par exemple l'Amicale des chasseurs, qui devra réaliser davantage d'efforts que les autres. Il en est de même à une toute autre échelle pour l'association Initiative Vendée Centre Océan pour qui ces 5 % représentent 60 000 euros de moins. Ce montant est loin d'être neutre, puisqu'il correspond par exemple à la contribution demandée aux familles pour l'activité Sports et Arts vacances.

En définitive, même si nous sommes dans une période d'efforts et que la situation serait sûrement beaucoup plus confortable sans cette baisse de dotations, toutes les collectivités sont au même régime, et ce quelle que soit leur couleur politique. Pour autant, vous ne pouvez pas vous dédouaner par le contexte général qui vous mettrait à contribution. Les rapports de la Cour des comptes décryptent justement les efforts demandés aux collectivités locales et nous observons que plus de la moitié de leurs choix est liée à la baisse de marge de manœuvre et à l'augmentation de leurs coûts de fonctionnement. Bref, assumez vos choix, mais ne vous cachez pas systématiquement derrière un contexte ou derrière l'Etat. »

J. BESSEAU souhaite préciser deux aspects :

« Premièrement, sur le fonctionnement du CECY, puisque je fais partie de la première commission ayant négocié les financements il y a plus de 20 ans – Monsieur SOULARD était d'ailleurs présent, de même que Monsieur AUXIETTE. Je me souviens alors que la proposition d'un centre de restauration n'était pas tenable, car la reprise du personnel n'était pas intégrée. En effet, qu'aurions-nous fait du personnel qui travaillait dans ces écoles ? Deux anciens trésoriers du CECY, présents aujourd'hui dans cette salle, pourraient même vous le prouver. Monsieur AUXIETTE affirmait à cette époque sa satisfaction de ne pas avoir à financer ces repas, faute de quoi le budget de la ville aurait « explosé ». Deuxièmement, la police municipale, puisque vous nous accusez de vouloir sécuriser « un peu » cette ville. Or, savez-vous combien les villes de notre catégorie possèdent de policiers municipaux, sans parler des ASVP. Roubaix en possède 60, Puteaux 52 (pour 51 000 habitants), Beauvais 49 (pour 54 000 habitants), et La Rochelle 32 (pour 73 000 habitants). De fait, ne nous accusez pas d'être dans l'inflation de policiers municipaux. Si l'Etat et votre Président n'assument pas, cela n'est tout de même pas de notre faute. Certes, vous me répondez qu'il envisage d'augmenter les effectifs. Dans ce cas, pourquoi ne l'a-t-il pas fait avant les drames ? »

A. AUBIN-SICARD répond à M. CHANTECAILLE sur le volet environnemental :

« Premièrement, je rappelle que la Ville ne détient pas l'ensemble de cette compétence, puisque l'assainissement et les déchets ménagers sont gérés par l'Agglomération, alors que la Commune a notamment à sa charge l'eau potable. Deuxièmement, ce budget révèle effectivement une première baisse d'investissements, puisque le montant des travaux de maintenance et d'extension de réseaux passe de 193 000 à 175 000 euros. A cela s'ajoute une enveloppe de 824 000 euros, qui servira à la réfection de la couverture du Château d'eau du Moulin Rouge ou encore aux travaux d'aménagement du réseau d'eaux pluviales. Autrement dit, nous investissons au total 999 000 euros pour l'année 2016, contre un investissement de 875 000 euros pour l'année 2015. Il n'y a donc aucune baisse d'investissement. »

M. CHANTECAILLE indique que son intervention ne portait que sur les associations, en ne citant que quelques exemples.

Monsieur le Maire répond aux différents intervenants :

« Le budget des associations s'entend à la fois en moyens de fonctionnement et en mise à disposition d'outils. Vous pouvez donc nous critiquer sur un certain nombre de choses – et c'est même votre devoir –, cependant, je peux vous affirmer que je maintiens mes propos sur la nécessité absolue de soutenir les associations, même s'il est vrai que l'enveloppe qui leur est consacrée a diminué de 5 %. Par ailleurs, je trouve incongru de votre part d'avoir affirmé lors de la dernière séance qu'une baisse générale de cette ampleur n'était pas raisonnable et qu'il fallait regarder la situation de chacune

d'entre elles, alors même que c'est exactement ce que nous avons fait. Il est tout autant incongru d'entendre les leçons que vous donnez sur ce budget, sachant que vous vous êtes permis en 2013 de changer l'affectation de 1.5 million d'euros, que vous avez passé du budget annexe aux activités commerciales sur le BP, ce qui est strictement interdit. Il en est de même concernant votre première injonction à l'égard de BMP, lorsque vous passez 689 000 euros sur votre budget, alors qu'il s'agissait d'une action en justice. Là encore, vous n'aviez pas le droit de le faire et nous sommes aujourd'hui obligés de régulariser cette situation.

Il est également incongru d'entendre sans arrêt qu'il n'existait aucune anomalie majeure dans le rapport remis par la Cour des comptes en 2013. Je rappelle que ce dernier signalait « l'opacité des comptes, le manque de prospective et le manque de visibilité ». Voilà les mots exacts. Il faut donc arrêter de mentir. Enfin, il est incongru de nous reprocher la participation de l'Agglomération dans les médiathèques, alors que vous les avez mutualisées en 2010, uniquement après avoir arrêté leur entretien, comme vous l'avez fait aussi pour la piscine. En effet, je rappelle que le budget d'entretien de cette dernière avait été réduit à 9 000 euros avant la mutualisation, ce qui laissait vraiment peu de marge de manœuvre.

Quant à Madame CHANTECAILLE et Madame CHARTIER, qui affirment leur position sur l'école publique – ce que je peux entendre –, je rappelle que l'école publique, c'est l'école de la République. Nous sommes tous d'accord sur ce point. D'ailleurs, certains d'entre nous ont fréquenté à la fois des écoles publiques et des écoles privées. J'en fais moi-même partie. Néanmoins, certains dans vos rangs enseignent également dans des écoles privées. En outre, vous nous reprochez également d'embaucher des policiers municipaux, alors qu'ils étaient vingt lorsque vous êtes arrivés aux affaires et qu'ils n'étaient plus que sept lorsque vous êtes partis. Il est aussi incongru de nous reprocher une baisse de subventions pour l'association Aides, alors que vous avez été incapables, malgré leur demande, de donner un local à LGBT, ce qui est véritablement irresponsable. Bref, le budget de l'année 2016 est un budget volontariste, inscrit dans un budget d'avenir. Il a été bâti de sorte à disposer de capacité d'investissements pour inverser la tendance.

Concernant le travail réalisé avec l'opposition sur le centre de soins, tout n'est pas finalisé. Il nous reste encore à affiner quelques chiffres et à rencontrer les médecins, ainsi que le personnel médical, pour avancer davantage sur ce sujet. Quoi qu'il en soit, nous n'abandonnons pas la partie. S'agissant de la mobilité et de la formation, nous cherchons simplement à réparer ce qui a été oublié dans cette municipalité pendant des années, en proposant à nos agents de pouvoir évoluer dans leurs métiers plus sereinement. La mobilité ne concerne pas uniquement l'extérieur. Elle consiste aussi à faire le choix volontaire de progresser dans son service ou dans d'autres. Or, les agents ont besoin d'être formés pour cela. A ce titre d'ailleurs, je rappelle les échanges constructifs et intéressants que nous avons eus avec la CGT, FO et Sud lors des derniers Comités techniques, qui nous ont permis d'avancer et de valider les schémas de mutualisation.

Vous comprendrez que nous avons beaucoup d'espoir sur la mutualisation. Pour autant, « l'espoir n'est pas le rêve. ». Le rêve d'avoir une commune unique regroupant 14 communes actuelles, en plus de La Roche-sur-Yon, n'est pas forcément partagé par les villes voisines. Or, je souhaite le respect de chacune des communes. Oui, les choses évolueront et oui les communautés de communes évolueront – nous y reviendrons tout à l'heure avec la modification du périmètre du pays –, mais pas à n'importe quel prix et pas n'importe comment. En clair, il ne s'agit pas de s'associer entre communes pour des mauvaises raisons. Je pense notamment aux jumelages de certaines communes dans le passé, qui ont uniquement fusionné pour des questions financières. Cela ne fonctionne jamais, car l'argent seul ne mène pas le monde entier. Tout est aussi question de volonté, de partage et d'espoir. L'espoir de réaliser ensemble des projets réels pour une communauté, qu'elle soit de communes ou d'agglomération. Bref, ce type de démarche ne vaut pas le coup si ce n'est que pour l'argent. En somme, je ne suis pas d'accord pour une fusion à 14 si ce n'est que pour obtenir un budget temporairement amélioré. Les choses se ne construisent pas ainsi. C'est au budget de s'adapter aux projets et non pas le contraire. Je vous remercie et je sou mets au vote cette délibération. »

Adopté par :

35 voix POUR

10 voix CONTRE : P. Regnault, G. Batiot, T. De La Croix, F. Besson, A. Charrieau, M. Chantecaille, C. Founini, J. Soulard, S. Chartier, S. Ibarra

2/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2016

A ce jour, les bases prévisionnelles ne sont pas encore notifiées par les services fiscaux. L'augmentation physique des bases est estimée, pour le budget primitif, à 0,5 % pour la Taxe d'habitation, et à 1,5 % pour la Taxe foncière sur le bâti.

Au vu de ces éléments, le produit fiscal pour la Ville est à ce jour estimé à 35 460 000 € pour 2016.

Il est proposé au Conseil municipal de reconduire les taux appliqués en 2015 et par conséquent d'adopter les taux suivants pour 2016 concernant les trois taxes directes locales :

- Taxe d'habitation : 23.85 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26.17 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54.69 %

S. DURAND précise :

« Le projet de loi de finances prévoit une revalorisation de 1 % en 2016 des valeurs locatives servant à calculer les impôts locaux. A ce jour, les bases prévisionnelles ne sont pas encore notifiées par les services fiscaux. L'augmentation physique des bases est estimée pour le budget primitif à 0,5 % pour la taxe d'habitation et à 1,5 % pour la taxe foncière sur le bâti.

Malgré le contexte budgétaire lié à la réduction drastique des dotations de l'Etat, la Municipalité souhaite stabiliser les taux d'imposition. Nous aurions bien souhaité, Monsieur IBARRA, pouvoir baisser ces taux. Dois-je rappeler à ce titre que lors du dernier Conseil municipal, avant les élections de mars 2014, vous avez pris une mesure électoraliste en neutralisant l'augmentation des bases de l'Etat ? Or, cette neutralisation a entraîné une baisse des recettes de 320 000 euros. Je vous laisse le soin de calculer ce que cela donne en cumulé. »

Adopté par :

35 voix POUR

10 voix CONTRE : P. Regnault, G. Batiot, T. De La Croix, F. Besson, A. Charrieau, M. Chantecaille, C. Founini, J. Souldard, S. Chartier, S. Ibarra

3/ AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Le total des AP au 1^{er} janvier 2016, compte-tenu des nouvelles AP et des révisions d'AP est de 71 360 494,97 euros.

Les crédits de paiement proposés pour l'exercice 2016 s'élèvent à un total de 18 757 556 euros.

La modification à la baisse des AP a essentiellement pour origine les effets de la crise économique. Les marchés travaux ont été attribués avec des moins-values comprises entre 20 % et 30 % par rapport aux estimations basées sur des ratios d'avant crise. De plus pour les AP fléchées sur l'ANRU, les estimations étaient basées sur des conventions signées bien antérieurement au lancement des opérations.

S. DURAND indique :

Le troisième point porte sur les autorisations de programme et les crédits de paiement. A ce titre, neuf opérations sont gérées en AP/CP depuis le 1^{er} janvier 2013, pour un montant total de 54 587 963 euros. Depuis 2015, l'opération de construction du nouveau groupe scolaire du Pont Boileau est également gérée en AP/CP, avec une AP fixée à 10 millions d'euros. D'autre part, cinq nouvelles opérations seront gérées en AP/CP à compter du budget primitif 2016. Elles concerneront :

- La Maison des syndicats pour 3 650 000 euros ;
- L'espace napoléonien pour 1 530 000 euros ;
- L'éco-quartier de la gare pour 2 300 000 euros ;
- Le pôle d'échange multimodal (phase 3) pour 3 080 000 euros ;
- L'aménagement de l'axe urbain Pont Morineau/place de la Vendée pour 2 millions d'euros.

La modification à la baisse des AP a essentiellement pour origine les effets de la crise économique. Les marchés de travaux ont été attribués pour des montants entre 20 et 30 % inférieurs aux estimations basées sur les ratios d'avant crise. Concernant les AP fléchées sur l'ANRU, les estimations étaient basées sur des conventions signées antérieurement au lancement des opérations et nous constatons qu'elles avaient été surestimées. Au final, les crédits de paiement proposés pour l'exercice 2016 sont détaillés pour un montant total de 18 757 556 euros. »

Adopté par :

35 voix POUR

10 voix CONTRE : P. Regnault, G. Batiot, T. De La Croix, F. Besson, A. Charrieau, M. Chantecaille, C. Founini, J. Souldard, S. Chartier, S. Ibarra

4/ SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BP 2016 (article L.2311-7 du CGCT)

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la liste des organismes bénéficiaires des subventions d'investissement et de fonctionnement versées dans le cadre du vote du budget primitif 2015.

S. DURAND note :

« Le quatrième point concerne les subventions de fonctionnement et d'investissement. Ce dossier a été examiné par l'ensemble des commissions qui se sont réunies les 9 et 16 novembre 2015. Le montant des subventions de fonctionnement, toutes catégories confondues, s'élève ainsi à 7 358 134 euros et celui des subventions d'équipement à 1 165 050 euros. »

Adopté par :

35 voix POUR

10 voix CONTRE : P. Regnault, G. Batiot, T. De La Croix, F. Besson, A. Charrieau, M. Chantecaille, C. Founini, J. Soulard, S. Chartier, S. Ibarra

5/ PROVISIONS POUR DEPRECIATION D'ACTIFS

Le provisionnement constitue d'une des applications du principe de prudence contenu dans l'instruction comptable M14.

Dans son rapport du 8 avril 2013, la Chambre Régionale des Comptes indiquait : « la Ville n'a constitué aucune provision obligatoire alors qu'elle est engagée dans des contentieux et détient des créances dont le recouvrement semble compromis ».

Il est proposé au Conseil d'appliquer le régime de droit commun des provisions pour risques et de pratiquer une dotation égale à 10 % du total des créances douteuses estimé au 31 décembre 2015, soit un montant arrondi de 30 000 euros.

S. DURAND indique :

« Le cinquième sujet intéresse les provisions pour dépréciations d'actifs, pour lesquelles, là aussi, la CRC avait dénoncé le fait qu'il n'existait aucun provisionnement. Il s'agit d'une des applications du principe de prudence contenu dans l'instruction comptable M14. Je rappelle également que nous avons déjà inscrit ces provisions dans le budget de l'année 2015. En ce qui concerne le budget de l'année 2016, ces provisions s'élèvent à 317 361.18 euros, dont un solde prévisionnel des comptes au 31 décembre 2015 pour les redevables contentieux de 247 024 euros, pour les locataires contentieux de 42 778 euros et pour les débiteurs divers contentieux de 27 558 euros. »

Adopté par :

36 voix POUR

9 voix CONTRE : P. Regnault, G. Batiot, T. De La Croix, F. Besson, M. Chantecaille, C. Founini, J. Soulard, S. Chartier, S. Ibarra

Monsieur le Maire propose la présentation d'un diagnostic technique des bâtiments communaux par **A. AUBIN-SICARD** :

« J'avais déjà amorcé ce sujet lors du dernier Conseil municipal. Pour autant, je ne disposais pas encore des chiffres précis. Aujourd'hui, je suis désormais en mesure de vous présenter non seulement le diagnostic des bâtiments de la Ville, mais également l'ensemble de la stratégie qui s'en suivra.

Pourquoi avons-nous engagé cet important travail d'audit des bâtiments de la Ville ? La première raison figurait dans notre programme électoral, puisque nous nous étions engagés à réaliser cet audit. D'autre part, et comme nous avons également constaté la vétusté importante de ces bâtiments, nous avons besoin d'une véritable analyse scientifique reflétant la réalité. Enfin, nous sommes également tributaires d'une réglementation technique de plus en plus exigeante, tant en termes de sécurité incendie, que de questions thermiques, de performances énergétiques, d'accessibilité, de règles parasismiques, d'amiante, de qualité de l'air ou encore de la réglementation relative à la légionnelle.

D'autre part, nous pensons que le premier outil déployé en 2011, baptisé EMP (enveloppes de modernisation du patrimoine), devait être amélioré. En effet, celui-ci relevait davantage du saupoudrage que de la cohérence. En outre, nous souhaitons réfléchir à une approche pluriannuelle, et non pas annuelle comme pour les EMP, de sorte à répondre aux exigences de la Cour des comptes. Enfin, nous devons aussi ajuster au mieux nos investissements en les planifiant sur l'ensemble du mandat.

Quels sont les enjeux de ce travail ? Le premier est extrêmement fort puisqu'il porte sur la qualité du service public que nous voulons rendre aux usagers. Par ailleurs, l'enjeu intéresse également la responsabilité juridique, notamment en matière de sécurité incendie, qui engage la responsabilité du Maire. Enfin, les autres enjeux concernent davantage les questions d'organisation, financières et de développement durable.

Les objectifs de ce diagnostic sont les suivants :

- Garantir la sécurité des personnes et des usagers des bâtiments au regard de la sécurité incendie ;
- Mettre en œuvre des projets permettant de répondre aux obligations réglementaires avec fiabilité et rigueur ;
- Améliorer la performance énergétique des bâtiments ;
- Améliorer l'accessibilité ;
- Améliorer la qualité de l'air ;
- Mettre en œuvre des projets permettant d'améliorer la fonctionnalité des bâtiments afin de mieux répondre à leurs usages ;
- Préserver et maintenir les bâtiments dans le cadre d'un plan de maintenance transversal, qui n'existait pas jusqu'à présent.

Comme vous pouvez le constater, nous passons donc à la vitesse supérieure, puisque notre majorité souhaite impulser une véritable démarche stratégique, globale et cohérente pour tous les bâtiments de la Ville. Nous voulons également que cette stratégie évolue dans le temps et qu'elle réponde à des évolutions réglementaires. Par exemple, la qualité de l'air devra être mesurée dans les écoles maternelles et élémentaires d'ici le 1^{er} janvier 2018, sachant que cette obligation vaudra pour l'ensemble des établissements recevant du public en 2023. En outre, l'organisation interne de la Ville devra évoluer et nous ajusterons la Direction technique des bâtiments à l'ensemble de cette stratégie. Par ailleurs, il s'agira également de déployer une stratégie de suivi et d'évaluation afin d'améliorer la qualité de nos bâtiments publics de manière continue.

Concrètement, il s'agit tout d'abord de définir les usages des bâtiments et les prestations de service public qui s'y déroulent, et ce à travers trois déclinaisons. Premièrement, nous savons que la Ville possède plus de 260 000 mètres carrés de bâtiments. Nous nous interrogeons sur 36 000 d'entre eux, pour déterminer si nous devons les conserver ou non dans le patrimoine de la Ville. Deuxièmement, nous déploierons un PPEMB (plan de performance énergétique et de modernisation des bâtiments), visant à moderniser et à rénover des bâtiments dans le cadre d'opérations inférieures à 500 000 euros. Troisièmement, nous engagerons un plan de maintenance préventif et curatif, toujours dans une approche stratégique globale de court, moyen et long terme.

Comme ce PPEMB ne suffira pas, vu l'état actuel de nos bâtiments, nous serons obligés de prévoir une seconde enveloppe financière. Elle s'inscrira dans un plan pluriannuel d'investissements destinés à des opérations plus lourdes, qui dépasseront les 500 000 euros. Là aussi, l'organisation interne devra se calibrer. Par exemple, la Direction des sports et celle des affaires scolaires seront associées à cette démarche, et la DTB interviendra soit en conduite d'opérations, soit en maîtrise d'œuvre interne, ce qui n'empêchera pas de faire appel à une maîtrise d'œuvre externe eu égard à la complexité et à l'ampleur des projets.

Je vous propose maintenant de passer au diagnostic proprement dit des bâtiments de la Ville, qui représentent exactement une surface totale de 264 000 mètres carrés, soit 148 sites ou 331 locaux différents. Le patrimoine scolaire occupe ainsi 19.6 % du bâti et le patrimoine sportif 20.3 %. Suivent ensuite le patrimoine industriel et commercial, qui représente 18.4 %, et le patrimoine associatif qui compte pour 11.6 % de la surface. Encore une fois, 36 000 mètres carrés de ces bâtiments n'ont pas été audités puisque nous nous interrogeons sur leur devenir.

Cet audit a été effectué grâce à une grille de lecture à quatre niveaux. Le premier niveau correspond à un état dit « mauvais », avec des actions correctives à mettre en place très rapidement entre 2015 et

2017. Le second niveau répond à un état « moyen », avec une échéance de moyen terme (de 2018 à 2022). Le troisième niveau, défini comme « bon ou correct », intéresse des actions qui ne seront pas engagées avant 2022. Enfin, le quatrième niveau, dit « très bon », ne concerne aucune action corrective à envisager. Bien entendu, nous nous focaliserons principalement sur les niveaux 1 et 2.

S'agissant des exemples déjà réalisés, l'école maternelle Jean Yole (19 critères) nous a servi à auditer ces 148 sites. Figurent notamment dans cette liste, la toiture, les menuiseries intérieures ou extérieures, les peintures, les revêtements muraux, la sécurité incendie, ou encore la conformité des ascenseurs. Au total, l'ensemble de ces critères, multiplié par le nombre de locaux audités, s'élève à 6 281, ce qui démontre bien l'importance de cette tâche.

Globalement, ce travail nous a donc permis de dresser un constat général. Les services ont ainsi considéré que 70 % du patrimoine de la Ville étaient dans un état de vétusté, nous obligeant bien évidemment à intervenir. Deux techniques sont envisagées pour cela, à commencer par le plan de performance énergétique et de modernisation des bâtiments. Il s'agira tout d'abord de hiérarchiser les interventions, sachant que les actions liées à la sécurité des personnes et des biens seront une priorité. Le clos et le couvert des bâtiments interviendront en second lieu. Suivront ensuite les actions visant à améliorer la qualité de l'air et les performances énergétiques.

Deux critères plus généraux seront également à suivre en parallèle. Tout d'abord, il s'agira d'évaluer la pertinence d'une opération globale de rénovation au regard des coûts et des échéances. C'est notamment dans ce cadre que la question de la rationalisation éventuelle du patrimoine, voire de la reconstruction, pourra se poser. Par ailleurs, il s'agira aussi de vérifier s'il est nécessaire d'améliorer la fonctionnalité et les usages d'un bâtiment dans le cadre d'une opération de rénovation. Nous savons en effet que les usages peuvent impacter la consommation énergétique des bâtiments. Il existe donc certainement des pistes d'optimisation dans ce domaine. Enfin, la deuxième technique visera à mettre en cohérence le PPEMB et l'ADAP.

En ce qui concerne les opérations inférieures à 500 000 euros, nous sommes obligés d'engager 26 482 000 euros au total. Concrètement, cette vétusté touche prioritairement la restructuration intérieure des bâtiments, les toitures, les ravalements ou encore les équipements de chauffage. Bref, nous avons une idée très précise des travaux à réaliser. Dans le détail, 8 815 000 euros seront consacrés aux bâtiments scolaires, et notamment à leur restructuration intérieure. Ils concerneront 17 bâtiments. De son côté, le patrimoine sportif représentera un budget 11 800 000 euros. Les travaux engagés porteront sur la restructuration intérieure et la rénovation des toitures. Le coût pour les bâtiments socioculturels s'élèvera quant à lui à 2 325 000 euros et intéressera la restructuration intérieure et les menuiseries. La somme dédiée aux centres de loisirs est pour sa part beaucoup plus faible puisqu'elle se chiffre à 92 000 euros, ce qui reste proportionnel à la surface. Là aussi, le chantier concernera la restructuration intérieure, les menuiseries ou encore le ravalement.

Les bâtiments culturels représenteront pour leur part 733 000 euros de besoins de modernisation et la question du chauffage occupe une place importante à côté de la restructuration intérieure. S'agissant du patrimoine culturel, l'enveloppe s'élève à 735 000 euros, dont 265 000 euros affectés à l'église Saint-Louis avec plus de 200 000 euros de rénovation électrique. Cette somme reste encore provisoire, car nous savons que l'étude qui aura lieu en 2016 coûtera 35 000 euros et qu'il y aura de très lourds travaux à engager par la suite. Enfin, les restructurations intérieures des bâtiments administratifs sont un peu moins nombreuses que dans les autres secteurs. Pour autant, les travaux liés aux menuiseries extérieures, ainsi qu'à la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire représentent tout de même plus d'un million d'euros de travaux de modernisation, tout comme pour le patrimoine industriel et commercial auquel 960 000 euros seront consacrés.

Bien entendu, ces « petites » opérations de moins de 500 000 euros ne suffiront pas pour rénover et moderniser l'ensemble de notre patrimoine. En effet, il nous faudra aussi rénover totalement certains de nos bâtiments, voire les reconstruire complètement. D'ailleurs, ces chantiers vous ont déjà été présentés de manière indirecte lors de la programmation pluriannuelle d'investissements. Dans les faits, la somme totale à investir tout au long du mandat s'élève à 76 640 000 euros, dont 65 millions concernent des opérations lourdes ou de reconstruction, le reste intéressant le PPEMB. On retrouve là encore le secteur culturel (avec le CYEL), le secteur scolaire, le secteur sportif, le secteur santé, le secteur commercial, ou encore le secteur administratif, qui exigent tous de lourds travaux.

Au total sur le mandat, les investissements toutes opérations confondues se répartissent de la manière suivante :

- 16 802 000 euros pour les bâtiments scolaires ;

- Plus de 9 millions d'euros pour les bâtiments sportifs ;
- 25 millions d'euros pour les bâtiments culturels (dont 23 millions pour le CYEL) ;
- 8 459 000 euros pour le secteur socioculturel et la santé ;
- 8 300 000 euros pour le secteur industriel et commercial ;
- 8 576 000 euros pour le secteur administratif.

L'ensemble de ces chiffres vous donne ainsi une première image synthétique de ce qui a été investi de manière globale, en opérations de reconstruction et en opérations lourdes, entre le mandat précédent et la période 2015-2020. Au total, plus de 28 millions d'euros ont ainsi été investis durant le mandat précédent. Cependant, comme ces investissements n'étaient pas à la hauteur des besoins, nous devons aujourd'hui y consacrer plus de 76 millions d'euros dans les cinq prochaines années. De la même façon, l'enveloppe EMP, dédiée aux opérations de moins de 500 000 euros, qui s'élevait à un peu plus de 9 millions d'euros lors du précédent mandat, passe à un peu plus de 11 millions d'euros.

Pour conclure, je rappelle que cette démarche globale a été réalisée en interne par les services, sachant qu'elle aurait coûté 200 000 euros à la collectivité si nous l'avions faite à l'extérieur. Nous avons donc été vigilants sur les frais d'études. Enfin, je remercie l'ensemble de la Direction technique des bâtiments pour ce travail, démarré l'été dernier, qui a duré 14 mois. Cependant, cet exercice était indispensable pour avoir une approche stratégique de la rénovation de nos bâtiments. »

G. BATIOT remarque :

« Il est difficile de réagir de façon précise compte tenu du volume de chiffres. Pour autant, je me demande de quelle façon ces évaluations ont été réalisées, puisque nous ne connaissons pas encore exactement la future affectation de certains bâtiments. D'autre part, je pense qu'il est parfois utile d'envisager la réfection totale d'un bâtiment, voire sa déconstruction, plutôt que de s'attacher à certaines urgences. Il est en effet beaucoup plus cher de réaliser d'autres travaux par la suite. »

J. SOULARD ajoute :

« Je regrette que cette présentation ne figure pas dans l'ordre du jour, ce qui nous aurait permis d'en discuter davantage ce soir. D'une manière plus générale, ce diagnostic permet de constater l'effort important que nous avons réalisé depuis 2001, sachant que la plupart des travaux concernaient les ouvertures et les toitures des bâtiments. Cela signifie aussi qu'il reste beaucoup moins de travaux à effectuer dans ce domaine. »

P. REGNAULT poursuit :

« Je félicite moi aussi les services car cette étude est très intéressante. A vrai dire, je m'attendais à une véritable catastrophe. Or, vous êtes en train de découvrir ce qu'elle vaut véritablement. En clair, je constate que l'essentiel des travaux a été réalisé sous la gauche.

Je regrette également que nous n'ayons pas pu analyser cette présentation en commission. Cela n'est pas très démocratique. Concrètement, j'observe que nous avons réalisé toutes les maisons de quartier (sauf celle des Pyramides) – et elles sont en bon état –, la piscine-patinoire, les salles de tennis de table et de gymnastique ou encore les terrains synthétiques. D'autre part, lorsque la gauche est arrivée au pouvoir à La Roche-sur-Yon en 1977, il n'existait quasiment aucun équipement. Il a d'ailleurs fallu construire deux écoles plus une école maternelle. Il y avait donc peu de maintenance à assurer puisque ces structures étaient neuves. Puis, dès l'an 2000, des plans de rénovation conséquents ont effectivement été engagés. Ils se sont ensuite accélérés sous ma présidence. Je citerai simplement deux exemples : la rénovation du théâtre en 2004 et la rénovation du stade Henri Desgrange.

A cela s'ajoutent :

- la rénovation de la salle omnisport avec l'installation d'un parquet ;
- la réhabilitation de la totalité des terrains de sport en herbe, avec irrigation automatique ;
- la modernisation des salles Gaudel, Haxo, de tir à l'arc et d'escrime ;
- la construction de *clubs house* dans de nombreux clubs (basket-ball, hand-ball, cyclisme) ;
- la modernisation des vestiaires des Terres Noires, de Rivoli, de Saint-André d'Ornay et du Bourg ;
- la modernisation totale de la patinoire ;

- la modernisation de la piste de bicross à la Généraudière ;
- le transfert du skate-park au square Bayard ;
- la construction de trois terrains multisports ;
- le développement des équipements de sports aériens aux Ajoncs ;
- la rénovation du cinéma Le Concorde, de la médiathèque centrale et de la Maison Gueffier ;
- la reconstruction de l'école de musique ;
- la quasi-reconstruction de l'école des Pyramides ;
- la construction de trois EHPAD et la rénovation de l'EHPAD Tapon ;
- la reconstruction des Halles en 2000 ;
- la rénovation du centre commercial des Pyramides et de la mairie annexe avec l'extension du commissariat ;
- la requalification de toutes les zones économiques ;
- la modernisation progressive du parc des Oudairies ;
- la rénovation des écuries des Oudairies ;
- la mise en place de 50 ateliers-relais ;

S'agissant des grosses rénovations, je citerai notamment :

- le passage souterrain sur Forges ;
- la construction du boulevard Réaumur ;
- la transformation de la friche Zola en logements ;
- la vaste rénovation des quartiers nord de la ville.

La gauche a équipé la ville durant 37 ans et elle s'est attelée à la moderniser depuis 15 ans. Nous aurions donc continué de faire tout ce que vous proposez actuellement, puisque notre projet municipal était basé sur la restauration et la reconstruction des anciens équipements. Cela fait partie de l'évolution de la ville. Après l'avoir construite, il faut la moderniser et la faire évoluer. En somme, vous venez tout simplement de découvrir la ville. D'ailleurs, nous verrons bien où vous en serez dans quatre ans. »

A. AUBIN-SICARD répond :

« J'aimerais apporter quelques éléments de réponses. Premièrement, cette présentation n'est pas une délibération. Il est donc normal qu'elle ne figure pas dans l'ordre du jour. Deuxièmement, je considère votre réponse comme malhonnête intellectuellement, puisque les bâtiments dont vous nous parlez sont la propriété de l'Agglomération, alors que le diagnostic que je viens de vous présenter concerne uniquement la Ville. Vous êtes donc hors sujet. D'autre part, ces sommes élevées témoignent d'un effort sans précédent de notre collectivité. En outre, nous devons être pourvoyeurs d'emplois sur notre territoire et ces investissements doivent permettre de répondre à ce besoin. Le fait de passer de 28 à 76 millions représente par conséquent un effort considérable. Par ailleurs, je n'ai absolument pas dit que rien n'avait été fait dans cette ville. J'ai simplement déclaré que les choses qui avaient été réalisées n'étaient pas à la hauteur des besoins. En effet, nous nous serions bien passés de reconstruire le CYEL, l'école Pont Boileau ou encore la maison de quartier du Pont Morineau. Or, nous devons bien les reconstruire puisque leur état présentait une vétusté considérable. Je n'ai donc pas de leçons à recevoir sur ce sujet.

Enfin, je rappelle que cette somme n'est qu'une première étape et qu'elle ne suffira pas. L'audit réalisé révèle en effet un besoin total de 90 millions d'euros d'investissements. Nous allons donc investir plus de 76 millions d'euros sur la période 2015-2020. Cependant, comme nous savons qu'un effort de 90 millions serait beaucoup trop conséquent pour ces cinq ans, le reste de cet investissement s'étalera donc sur un deuxième mandat. »

G. BATIO regrette la dérive des débats. Il souhaiterait qu'un constat soit posé une bonne fois : les désaccords sont et resteront inévitables.

Monsieur le Maire précise que cette présentation n'avait pas pour but d'émettre une critique. Il s'agissait simplement d'une mise en perspective des travaux nécessaires à la rénovation et à la réhabilitation du patrimoine. Il lui apparaît logique que des actions aient été entreprises en 37 ans et il considère que c'est une bonne chose ; il n'envisage pas de distribuer des félicitations pour cela.

Il remercie A. AUBIN-SICARD de la présentation de ce travail qui a permis la construction du PPI. Il rappelle qu'il s'agit là d'un véritable effort d'investissement pour de nombreuses années.

3**MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'AIDE AU LOYER COMMERCIAL POUR SOUTENIR LE COMMERCE***Rapporteur : Monsieur Franck Pothier*

La Ville de La Roche-sur-Yon a acté un Schéma de Développement Commercial par délibération du Conseil municipal en date du 3 février 2015 dans le but de redynamiser le commerce de centre-ville et de pérenniser les centralités commerciales de proximité, en cohérence avec sa politique d'aménagement du territoire. Le schéma a en particulier ciblé 2 quartiers particulièrement touchés par la perte d'activité économique : les quartiers des Halles et du Bourg-sous-La Roche. Afin de soutenir ce secteur d'activité, la Ville se propose de mettre en place un dispositif d'aide au loyer commercial.

L'aide accordée est dégressive et fonction du montant du loyer :

- 50 % du loyer dans la limite de 400 €/ mois d'aide la 1^{ère} année,
- 25 % du loyer dans la limite de 250 €/mois d'aide la 2^{ème} et dernière année.

Un crédit de 60 000 € est affecté à ce dispositif pour 2016.

Pour l'instruction et le suivi des dossiers, la Ville souhaite recourir à l'association Initiative Vendée Centre Océan (IVCO), qui dispose d'une expertise reconnue en matière d'accompagnement des porteurs de projet relevant notamment du secteur du commerce.

Il est proposé au Conseil :

- de mettre en place ce dispositif d'aides au loyer commercial ;
- d'approuver la conclusion d'une convention avec IVCO pour la mise en place du dispositif.

QUESTION ADOPTÉE PAR :**43 voix POUR****2 ABSTENTIONS : Monsieur Thierry De La Croix, Madame Anita Charrieau****4****PERSONNEL MUNICIPAL - EVOLUTION DES EFFECTIFS***Rapporteur : Madame Anne-Sophie Sarday*

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur la liste des créations de postes qui résultent des recrutements, des mobilités, de régularisations administratives et des projets des services municipaux présentés lors des derniers Comités Techniques.

Les suppressions de postes sont liées aux mêmes évolutions (mobilités internes, recrutement, redéploiement).

Les créations représentent ainsi 25 ETP et les suppressions 26,5 ETP.

F. BESSON s'inquiète des suppressions de postes annoncées par voie de tract.

A.S. SARDAY indique :

« Ce tract répondait aux inquiétudes prétendues concernant la mutualisation. Toutefois, la CFDT ne s'est présentée à aucun des deux derniers Comités techniques pour présenter ses arguments, contrairement aux autres syndicats qui eux étaient bien présents, et avec qui nous avons pu discuter. Je rappelle également que 50 réunions ont été mises en place avec l'ensemble des services, des agents et des syndicats concernant cette mutualisation et que ce travail a duré plus d'un an. Ces séances ont permis de mettre en commun les idées de chacun.

La phase de mutualisation est donc en cours. A ce titre d'ailleurs, nous avons soumis une nouvelle proposition d'organigramme au Comité technique vendredi dernier. Celle-ci a été approuvée. Concrètement, il n'y aura aucune suppression de postes à proprement parler, mais des réorganisations liées à différentes Directions, le but étant de créer davantage de cohérence. »

Monsieur le Maire précise que ce schéma de mutualisation devra d'abord être validé par le Conseil d'agglomération prévu la semaine suivante, puis présenté au conseil municipal de chacune des communes. La discussion pourra ensuite reprendre. Il ajoute que les syndicats ont été très largement associés aux discussions sur ce sujet.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5	PERSONNEL MUNICIPAL - MISE A DISPOSITION D'AGENTS MUNICIPAUX
----------	---

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Sarday

Le Conseil municipal est informé des mises à disposition d'agents municipaux auprès de La Roche-sur-Yon Agglomération, des associations de maisons de quartier et du COSEL.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AU TITRE DE LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL
----------	---

Rapporteur : Monsieur Cyrille Gendreau

La loi n° 2007-148 du 2 février 2007, dite de modernisation de la fonction publique introduit dans le cadre d'une mise à disposition de personnel municipal, le principe d'un remboursement de la rémunération et des charges sociales afférentes par l'organisme d'accueil. Les conventions de mises à disposition de personnel communal à des structures associatives sont soumises à la refacturation des charges supportées par la Ville. Il est proposé au Conseil d'apporter une aide financière aux associations, pour assurer la neutralité des flux financiers.

J. SOULARD intervient :

« La subvention habituellement allouée par poste s'élève aux alentours de 30 000 euros. Pour autant, lorsque je vois les 19 777 euros accordés au rugby, je me demande si vous avez soit maintenu ce qui avait été engagé, à savoir la suppression de la mise à disposition de l'éducateur à partir du mois de juin, soit renouvelé ce contrat. Dans les deux cas, et quoi qu'il en soit, ce montant se rajoute à la baisse des subventions aux associations. »

Monsieur le Maire confirme que le poste a bien été renouvelé et qu'un accord financier de fonctionnement a été trouvé avec le club de rugby.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

37 voix POUR

8 ABSTENTIONS : Monsieur Pierre Regnault, Monsieur Guy Batiot, Madame Françoise Besson, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Monsieur Stéphane Ibarra

7	PERSONNEL MUNICIPAL - INDEMNISATION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES
----------	---

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Sarday

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) sont versées aux agents de la collectivité dans les conditions prévues par le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002.

Les conditions de mise en œuvre de cette indemnité ont été précisées dans deux délibérations du 03/12/2003 et du 24/10/2007.

Cependant, conformément à la réglementation, certaines modalités n'ayant pas été énoncées dans les délibérations susvisées, une nouvelle délibération doit être adoptée.

T. DE LA CROIX fait remarquer que les agents des collectivités territoriales ne sont pas si nantis que cela puisqu'ils sont en deça de la réglementation, à savoir 25 % sur les 8 premières heures par semaines civiles et 50 % au-delà.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8	PERSONNEL MUNICIPAL - CONVENTION D'ECHANGE DE PRESTATIONS ENTRE LES SERVICES DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VENDEE ET LA VILLE DE LA ROCHE SUR YON
----------	---

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Sarday

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée et la Ville de La Roche-sur-Yon ont décidé d'échanger les prestations des services de médecine préventive et professionnelle pour un certain nombre de personnels relevant de la direction générale et de la direction des ressources humaines.

Cet échange de prestations, à titre gratuit, est conclu à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une année civile renouvelable jusqu'au 31 décembre 2020.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9	PERSONNEL MUNICIPAL - CONVENTION PARTENARIALE AVEC LE COSEL - ANNEE 2016
----------	---

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Sarday

Par délibérations respectives du 19 décembre 2012 et 12 février 2013, la Ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération ont conclu une convention tripartite avec le COSeL dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2015.

Il est proposé de conclure une nouvelle convention tripartite, d'une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2016 afin d'arrêter les clés de répartition entre la Ville et l'Agglomération quant aux charges de fonctionnement et/ou d'investissement de l'association.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10	RECENSEMENT DE LA POPULATION - RECRUTEMENT ET INDEMNISATION DES AGENTS RECENSEURS
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Philippe Porté

P. PORTÉ :

« Permettez-moi tout d'abord, au-delà même de cette délibération, d'évoquer très rapidement les trois enjeux de la politique de recensement, en termes de politique locale, de financement et d'aspects décisionnels.

Le premier enjeu consiste à déterminer la population officielle dite « légale ». Pour autant, faut-il rappeler que du nombre d'habitants dépend également le nombre d'élus au Conseil municipal, le mode de scrutin ou encore le nombre de pharmacies par exemple. Au 1^{er} janvier 2015, la population totale de La Roche-sur-Yon s'élevait à 56 186 habitants et celle de l'Agglomération à 97 126 habitants.

Le deuxième enjeu est lié à l'aspect financier. Il faut en effet prêter une attention toute particulière à l'optimisation des dotations, et notamment au calcul de la DGF, puisque cette dernière est évaluée en fonction du nombre d'habitants. N'en déplaise à nos collègues de gauche, je rappelle que cette dotation s'élevait à 10 millions d'euros en 2014, et à 8 millions d'euros en 2015, et qu'elle sera seulement de 7 millions d'euros en 2016. Cet écart représente une baisse de 17.5 %, alors que la population augmente en moyenne de 3.3 %.

Le troisième enjeu est quant à lui décisionnel, puisqu'il nous permet d'avoir une connaissance fine de la population, d'adapter nos besoins ou encore d'installer des commerces et construire des logements.

A ce titre, je tiens à saluer la performance du service informations géographiques et statistiques, qui a ainsi recensé 2 366 logements en 2015, et qui devrait en recenser près de 2 400 en 2016. J'ajoute que la Ville fournit un effort conséquent en termes de financement, puisque cette enquête lui coûtera 26 853 euros, alors que l'Etat ne versera que 11 905 euros. Enfin, je précise que 41 % des réponses ont été faites par voie électronique et que l'objectif est d'atteindre 50 % en 2016.

Conformément à la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les communes sont

chargées de préparer et de réaliser les enquêtes de recensement.

La désignation des agents recenseurs et leurs conditions de rémunération sont de la seule responsabilité de la commune.

Il est proposé au Conseil de procéder au recrutement d'agent recenseur en nombre suffisant pour assurer la mission de recensement de la population et d'arrêter les modalités de leur indemnisation. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11	SOUSCRIPTION DE CONTRATS D'ASSURANCES – LOT 8 : DOMMAGES OUVRAGE - RESPONSABILITE DECENNALE "CONSTRUCTEUR NON REALISATEUR" ET TOUS RISQUES CHANTIER – AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ
-----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Par délibération du 26 février 2014, le Conseil municipal a approuvé la constitution du groupement de commandes entre la Ville de La Roche-sur-Yon, le Centre communal d'action sociale (CCAS) et La Roche-sur-Yon Agglomération pour la souscription de contrats d'assurance.

La Ville de La Roche-sur-Yon a été désignée coordonnateur du groupement de commandes.

En application des critères de sélection des offres prévus par le règlement de la consultation, la Commission d'appel d'offres, réunie le 19 novembre 2015, a décidé d'attribuer le marché pour le lot n° 8 "dommages-ouvrage - responsabilité décennale -constructeur non réalisateur- et tous risques chantier" au Cabinet LIAIGRE-LESAGE-SAUPIN, Mutuelles du Mans Assurances, 7 place du Théâtre à La Roche-sur-Yon pour un montant maximum de 250 000 € TTC pour les quatre années.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature du marché.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE : Monsieur Luc Bouard, Monsieur Sébastien Allain, Monsieur Dominique Guillet

12	MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES - AVENANTS
-----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La présente délibération porte sur 7 avenants de marchés de travaux relatifs à l'opération "Construction du pôle culturel-pôle musical et d'enseignement artistique- CYEL" :

- 3 avenants issus de la procédure formalisée et faisant l'objet d'un avis préalable en CAO,
- 3 avenants issus de la procédure formalisée,
- 1 avenant issu d'une procédure adaptée (petit lot article 27 du CMP) liée à la procédure formalisée.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13	IMPRESSION ET LIVRAISON D'AFFICHES GRANDS FORMATS - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Philippe Porté

Pour réaliser les prestations d'impression et de livraison d'affiches grands formats, la Ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération décident de se grouper pour constituer un groupement de commandes au sein duquel la Ville est désignée comme coordonnateur.

Le marché sera attribué et signé par le représentant du coordonnateur du groupement de commandes. Le marché Ville sera conclu avec un montant minimum de 10 000 € HT et un montant maximum de 60 000 € HT par an. La durée du marché est d'un an reconductible deux fois un an, soit trois ans maximum.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14	FOURNITURE DE SIGNALISATION ET EQUIPEMENTS DE SECURITE - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

Dans le but de conclure des marchés de fournitures de panneaux de signalisation et d'équipements de sécurité, il est proposé de constituer un groupement de commandes en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics et ce, afin d'optimiser les coûts relatifs à la procédure de passation, et afin de bénéficier de prix attractifs du fait de la massification des volumes d'achat.

Le groupement de commandes proposé sera constitué de 13 membres, à savoir :

- La Roche-sur-Yon Agglomération
- la Ville de La Roche-sur-Yon
- la Commune de Mouilleron-le-Captif
- la Commune d'Aubigny
- la Commune de La Chaize-le-Vicomte
- la Commune de Venansault
- la Commune de Fougeré
- la Commune de Nesmy
- la Commune de Saint-Florent-des-Bois
- la Commune des Clouzeaux
- la Commune de Dompierre-sur-Yon
- la Commune de La Ferrière
- la Commune de Thorigny

La procédure sera décomposée en 2 lots définis comme suit :

- Lot n° 1 - Signalisation de police, plaques et numéros de rues, et petits équipements de sécurité
- Lot n° 2 - Signalisation directionnelle

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15	ACCORD-CADRE POUR LA FOURNITURE DE SIGNALÉTIQUE EXTERIEURE DES BATIMENTS ET DES SITES DE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Philippe Porté

En vue de mettre en place un accord-cadre pour la fourniture de signalétique extérieure des bâtiments et des sites, la Ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération décident de constituer un groupement de commandes au sein duquel la Ville est désignée comme coordonnateur.

La procédure portera sur un lot unique et donnera lieu à la conclusion d'un accord-cadre pour une durée ferme de 3 ans à compter de sa date de notification et pour un montant maximum de 206 000 € HT. Ce montant maximum est valable pour toute la durée de l'accord et pour les deux entités.

L'accord-cadre sera conclu avec un seul opérateur économique (accord-cadre mono-attributaire), à l'issue d'une procédure adaptée.

Il est proposé au Conseil d'en approuver le principe.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16	VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES DE VEHICULES ET MATERIELS APPARTENANT A LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

La Direction Générale du Centre Technique Municipal a été chargée de recenser les véhicules et matériels qui, du fait de leur vétusté, doivent être sortis du patrimoine de la Ville et faire l'objet d'une vente aux enchères publiques.

Ces matériels ont été recensés. La Ville de La Roche-sur-Yon décide d'en confier la vente à Maître Ingrid GIRARDOT, Commissaire Priseur à l'Hôtel des Ventes de La Roche-sur-Yon, sis rue de Lorraine.

La vente se déroulera sur le site du Centre Technique Municipal et fera l'objet d'une publicité adéquate par l'Hôtel des Ventes.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17	DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU FONDS INTERMINISTRIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD)
----	---

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

Pour mener à bien sa démarche globale de sécurité et de prévention de la délinquance, la Ville de La Roche-sur-Yon organise des actions de prévention de proximité.

Il est proposé au Conseil d'approuver le programme d'actions 2015-2016 du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de solliciter, à hauteur de 7000 euros, un soutien financier de l'Etat (FIPD) pour des actions de formation sur la prévention de la radicalisation d'un montant prévisionnel de 12 000 euros.

G. BATIOU s'interroge sur la nature de la convention : sera-t-elle spécifique et prévoira-t-elle un travail en commun avec les associations concernées ? Il insiste fortement sur la nécessaire distinction entre délinquance, radicalisation et immigration, au risque de tomber dans l'amalgame si ces différences ne sont pas explicitées.

P. LEFEBVRE indique :

« La Ville de La Roche-sur-Yon est engagée depuis plusieurs années dans une démarche globale de sécurité et de prévention de la délinquance et mène dans ce cadre des actions de prévention ou de proximité. Pour mener à bien cette politique, la Ville sollicite un soutien financier de l'Etat auprès du Fonds interministériel de prévention de la délinquance.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les programmes d'actions 2015-2016 du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance figurant dans la délibération. Le financement de cette action de formation, basée sur la prévention de la radicalisation, s'élève à 12 000 euros. Il est demandé au FIPD une subvention de 7 000 euros. Il vous est donc proposé d'approuver cette demande de subvention et la réalisation de ces actions de formation.

Monsieur le Maire ajoute :

« Au-delà même de cette délibération, je rappelle que ce sujet nous inquiète tous car cette délinquance est parfois difficile à identifier et à maîtriser. J'ai d'ailleurs demandé la constitution d'un groupe de travail sur ce sujet il y a déjà plusieurs mois, qui travaillera à la fois sur la prévention, l'accompagnement et la répression. Bien entendu, les maisons de quartier et les associations, avec qui nous travaillons en étroite collaboration, soutiennent cette initiative, tout comme le Procureur de la République et la Préfecture. Il s'agira de traiter ce problème d'une façon globale et à la racine, car le traitement seul de la partie émergée ne sera pas suffisant. Ce type d'actions commence aussi par l'éducation de la République et de tout ce qui fait notre force commune de Français. Nous devons être irréprochables sur ce sujet afin de porter les valeurs de notre République, qui passent avant tout par la tolérance des uns vis-à-vis des autres. Or, cette tolérance implique non seulement des droits, mais elle implique aussi des devoirs. Nous nous devons de rappeler ces valeurs tous ensemble, car la fierté d'être français repose aussi sur le fait de vivre en paix dans notre pays. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18	DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL DES SALARIES EN 2016
----	--

Rapporteur : Monsieur Franck Pothier

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi « Macron », a assoupli le régime des exceptions au repos dominical des salariés. Elle permet

au Maire d'autoriser des dérogations au repos dominical jusqu'à 12 par an, au lieu de 5, sur avis du Conseil Municipal.

Après consultation des associations de commerçants de La Roche-sur-Yon et des organisations syndicales et patronales, il est proposé au conseil d'approuver la liste des dimanches supprimant le repos dominical des salariés ainsi qu'il suit :

- 10 et 17 janvier 2016 (Soldes d'hiver)
- 14 février 2016 (Saint Valentin)
- 6 et 20 mars 2016 (Braderie + les 3J des Galeries Lafayette)
- 3 avril 2016 (La Bicentenaire)
- 26 juin 2016 (Soldes d'été)
- 3 juillet 2016 (Soldes d'été)
- 4 septembre 2016 (Braderie)
- 9 octobre 2016 (La Joséphine)
- 11 et 18 décembre 2016 (Fêtes de fin d'année)

M. CHANTECAILLE déclare :

« Par cette délibération, vous nous faites part de votre décision d'autoriser douze dérogations par an au principe du repos dominical. Une telle décision constitue tout d'abord une régression sociale majeure pour les salariés qui seront conduits à travailler le dimanche.

Si des compensations salariales sont en effet accordées, il faut rappeler que le volontariat est bien souvent une illusion, car le contrat de travail est un contrat de subordination et, en période de chômage, peu de salariés sont en capacité de refuser. Il faut également souligner que tout ne se compense pas par de l'argent, et notamment l'absence d'un temps qui peut être consacré à retrouver celles et ceux à qui la société accorde ce temps commun pour la famille, les amis et la vie associative, bref, des activités non marchandes.

Une telle régression n'est pas justifiée économiquement. Les études économiques sont en effet nombreuses à montrer que l'essentiel des ventes réalisées le dimanche correspond au simple transfert de celle qui n'ont pas été réalisées les autres jours de la semaine. A notre opposition de fond, s'ajoute une critique sur la méthode : vous prétendez avoir consulté les syndicats mais ils n'ont été qu'avertis.

Cela est bien dommage, car je partage l'avis de la CFDT et de FO, qui regrettent l'absence d'échanges et de débats, et rappellent quand même que par le passé « la Municipalité a organisé des réunions afin que le point de vue de chacun soit écouté » (*citation de FO*). Quand nous avons ainsi accordé exceptionnellement deux ouvertures au mois de décembre, en raison des travaux du centre-ville, nous avions l'accord des syndicats.

Nous ne voulons pas nous d'une civilisation du caddie. Nous ne pensons pas que la citoyenneté se réduise à l'acte marchand. Un jour de repos est important pour la cohésion sociale. Nous tenons donc à affirmer notre opposition totale à cette pseudo-liberté que vous accordez. C'est un choix de société. Ce n'est pas le nôtre. Nous voterons donc contre cette délibération. J'ajoute qu'il est écrit dans le rapport : « après consultation des associations de commerçants et des organisations syndicales. ». Il faudrait donc vous relire. »

T. DE LA CROIX fait l'intervention suivante :

« L'ordre du jour de ce Conseil municipal prévoit que nous délibérons pour autoriser ou non l'ouverture des commerces le dimanche, dans les conditions et limites de la loi Macron.

Cette délibération repose sur trois niveaux de responsabilité. Le niveau gouvernemental, qui a élaboré cette loi, le niveau législatif, qui a voté cette proposition de loi et le niveau municipal, qui a la possibilité ou non de l'appliquer. C'est sur ce dernier que porteront nos remarques.

Nous ne discutons pas la faculté donnée, mais nous contestons le caractère contraignant de fait et l'opportunité commerciale. Au train où nous allons, il ne reste plus qu'à instaurer le travail de nuit dans les commerces pour faciliter la vie des insomniaques.

Nous imaginons, sans faire preuve d'une grande imagination, que notre désaccord, tant sur le principe que sur le calendrier proposé, sera sans effet sur la décision adoptée. En revanche, nous n'imaginons pas que la décision arrêtée ne soit assortie de quelques grandes précautions. Nous apportons donc notre pierre à l'édifice en suggérant :

- Que l'autorisation ne soit donnée que si une demande individuelle a été formulée ;
- Que l'autorisation soit subordonnée à l'engagement par l'employeur du respect des règles applicables, à savoir :
 - Les salariés seront volontaires et leur accord formalisé au préalable par écrit ;
 - L'octroi de repos compensateur ;
 - La majoration d'au moins 30 % de la rémunération lorsque la surface de commerce est supérieure à 400 mètres carrés.

- Que l'autorisation soit rétractée si la preuve est rapportée de l'inobservation d'une des conditions précitées, sans qu'elle puisse faire l'objet d'un nouvel examen, moins de douze mois après qu'elle ait été rapportée.

Nous ne doutons pas, Monsieur le Maire, que vous voudrez bien assortir le droit d'ouverture du dimanche du respect des contreparties qui lui sont attachées.

Nous terminerons notre intervention par vos affirmations sur les consultations auprès des organisations syndicales, car vous indiquez que ces dernières ont été consultées. Or, certaines d'entre elles n'ont été destinataires du courrier d'information que le 7 décembre 2015, c'est-à-dire hier (pour la CGT). S'agissant de FO, son représentant ne l'avait pas non plus reçu. Outre ce délai très court, il nous semble qu'un tel sujet mérite mieux qu'un courrier, mais nécessite une discussion, voire une négociation. C'est donc pour toutes ces raisons que nous ne voterons pas cette délibération, en pensant aux salariés qui verront leurs conditions de travail et de vie se détériorer. »

Monsieur le Maire propose la modification du texte de la délibération en indiquant que les organisations syndicales ont été informées, pour ainsi rester au plus près de la réalité.

T. DE LA CROIX s'oppose à cette proposition.

G. BATIOU partage les propos tenus. Il s'interroge sur l'intérêt d'aller accorder le maximum des douze jours prévus. Il reprend les affirmations dont la presse se fait écho et qui laissent entendre que les intéressés n'étaient pas forcément demandeurs de trois dimanches, mais que deux pouvaient être suffisants. Il s'agirait donc d'ouverture par principe et il estime cela peu raisonnable.

Il estime quant à lui que le dimanche devrait être résolument réservé à autre chose que du travail et il cite en exemple la culture et l'animation, indiquant qu'outre les salariés dont les conditions de vie sont notoirement absentes du débat, offrir du temps de commerce, c'est éloigner les citoyens des animations. Il considère en effet que le terme « animation commerciale » est un non-sens et conclut son propos en considérant comme profondément dérangent d'obliger des gens à travailler le dimanche.

Monsieur le Maire expose la genèse du dispositif : les demandes portaient sur deux dimanches dans certains cas et trois pour d'autres. Offrir le maximum n'oblige pas à l'utilisation systématique du potentiel. Chacun est libre d'ouvrir un ou deux, trois dimanches ou pas du tout.

Il rappelle que cette faculté est issue d'une loi dite « loi Macron » portée par le gouvernement en place. L'obligation étant faite aux communes de se prononcer avant le 1^{er} janvier, il a fallu agir vite. D'autre part, il croit important d'offrir à ceux qui le souhaitent la possibilité d'un travail même dominical, il faut dépasser les idéologies et penser à ceux qui aimeraient avoir un contrat de travail. Par surcroît, il rappelle que la loi s'applique à tous et qu'il convenait de délibérer.

S. IBARRA intervient :

« Je précise avant tout que Madame CHANTECAILLE siège dans un groupe socialiste et que Monsieur MACRON est ministre d'un gouvernement socialiste. De plus, Madame CHANTECAILLE n'a jamais varié dans ses positions et la diversité est aussi de mise, y compris au sein des partis.

S'agissant de l'autorisation d'ouverture, la loi Macron ouvre la possibilité de douze dimanches. Or, la France est aussi diverse par la réalité de ses territoires et par son activité. Cette ouverture maximale n'est donc pas obligatoirement applicable sur notre territoire. De la même façon, l'attractivité commerciale et touristique du dimanche justifie-t-elle ces ouvertures ? Voilà à mon avis le sens de ces interventions. »

Monsieur le Maire répète que les douze dimanches possibles ont été fléchés. La discussion aura bien lieu avec les organisations syndicales.

M. CHANTECAILLE précise :

« J'ai parlé d'un contrat de subordination relevant du code du travail et du droit du travail. Cela n'est absolument pas injurieux, mais bien une réalité juridique.

Monsieur MACRON fait certes partie du gouvernement, mais je ne fais pas partie du pouvoir exécutif en place. En revanche, je suis une élue locale. Je m'exprime donc sur les modalités d'application de cette loi en tant qu'élue locale et socialiste. Je ne fais que critiquer cette possibilité du maximum pour laquelle vous optez et la juge non pertinente. Enfin, je suis la voix même de la constance au sein du PS, puisqu'un communiqué de 2009 de ce même groupe, affirmait : « Le travail du dimanche est inefficace sur le plan économique, il est dangereux pour les salariés et il est néfaste pour la vie sociale. »

F. BESSON intervient :

« Vous dites qu'il est intéressant pour certains d'avoir du travail et de travailler le dimanche, ce qui peut être positif. Toutefois, cela peut être négatif, car certains préfèrent venir travailler le dimanche pour conserver leur emploi, au détriment de leur rythme de vie. D'autre part, pourquoi proposer d'ouvrir les dimanches qui proposent déjà des animations ? Dit autrement, le fait de consommer le dimanche est-il une fin en soi et un bonheur absolu, alors que la Ville offre des animations extrêmement intéressantes ? Enfin, qu'en est-il de tous ceux qui ne peuvent pas consommer le dimanche ? »

Monsieur le Maire précise :

« Certaines de vos questions relèvent davantage du débat philosophique et nous n'avons pas le temps de les traiter ce soir. Je rappelle une fois encore que nous devons flécher ces douze dimanches avant le 1^{er} janvier conformément à la loi. Il s'agira ensuite de discuter avec les organisations syndicales pour connaître la pertinence de ces choix. Par ailleurs, le fait de flâner dans les magasins ou de faire les courses est aussi une des caractéristiques du vivre ensemble et de l'union, et certains adorent le faire. »

QUESTION ADOPTÉE PAR :

35 voix POUR

10 voix CONTRE : Monsieur Pierre Regnault, Monsieur Guy Batiot, Monsieur Thierry De La Croix, Madame Françoise Besson, Madame Anita Charrieau, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Monsieur Stéphane Ibarra

19	DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL DANS DIVERS ORGANISMES
-----------	---

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Fagot

Il convient de modifier la représentation du Conseil municipal aux conseils d'administration des collèges Haxo et Edouard Herriot. Il est proposé au Conseil de désigner Anne-Sophie SARDAY et Christophe BLANCHARD, conseillers municipaux, pour assurer cette représentation.

S. IBARRA s'interroge :

« J'aimerais avoir des informations concernant le transfert de la section sportive du collège Herriot, actuellement victime d'un sureffectif. Certes, les discussions dépendent pour beaucoup de l'Inspection académique. Pour autant, beaucoup de familles attendent de savoir si la section sportive de handball sera transférée ou non vers le collège Haxo. A ce titre d'ailleurs, qu'en sera-t-il des équipements et des créneaux horaires de cette activité ? »

B. BICHON-BELLAMY indique qu'une présentation des nouvelles dispositions aura lieu le lendemain à 19 heures.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

37 voix POUR

8 ABSTENTIONS : Monsieur Pierre Regnault, Monsieur Guy Batiot, Madame Françoise Besson, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Monsieur Stéphane Ibarra

20	LE CENTRE VILLE DE DEMAIN
-----------	----------------------------------

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

La municipalité a engagé de multiples réflexions et études sur l'évolution du centre ville (Schéma de Développement Commercial, Plan de référence des Halles et plus globalement sur le centre ville). Il s'agit de mettre en cohérence et en tension les grands projets qui structureront le centre ville à travers une véritable stratégie d'aménagement du centre ville formalisée par un référentiel.

L'ensemble des projets du centre ville s'inscrit dans la volonté municipale de dynamiser et de renforcer l'attractivité de l'hyper centre autour des objectifs suivants :

- Améliorer l'offre commerciale de l'hyper centre et la mettre en cohérence avec le tissu existant ;
- Développer l'animation et l'attractivité touristique du cœur de ville ;
- Pérenniser et optimiser l'offre culturelle CYEL, Grand R, médiathèque, musée, cinémas en adéquation avec le développement commercial et notamment la restauration ;
- Adapter et requalifier les services publics en améliorant la qualité des services à la population et en développant des synergies entre le monde économique et associatif ;
- Requalifier les éléments patrimoniaux remarquables pour qu'ils participent pleinement à l'attractivité de l'hyper centre.

Ce programme, qui a débuté avec l'appel à projet Piobetta, s'échelonne sur plusieurs années dans le cadre d'un nouveau projet urbain.

Le Conseil municipal est appelé à approuver le référentiel d'aménagement du "centre ville de demain".

Monsieur le Maire fait l'intervention suivante :

« J'aimerais maintenant vous présenter le plan de référence qui dessinera le centre-ville pour les prochaines décennies. Concrètement, nous souhaitons développer et ouvrir cette ville vers l'extérieur et favoriser son rayonnement au sein du département. En outre, nous souhaitons absolument que toutes les catégories sociales se retrouvent en centre-ville. Nous devons par conséquent ouvrir la ville aux jeunes et aux moins jeunes, de sorte à offrir un ensemble cohérent permettant à chacun de s'approprier la ville de La Roche-sur-Yon. D'autre part, nous devons également participer à son développement et accompagner le vivre ensemble.

Grâce à ce plan de référence, nous voulons dresser les grandes orientations qui permettront demain à La Roche-sur-Yon d'être parmi les capitales départementales les plus en vogue. Comment ? Premièrement, nous savons que notre population augmente de 2 % chaque année. Nous devons donc accroître le nombre de logements et développer les services aux alentours. Deuxièmement, nous devons abaisser notre consommation de terrains agricoles à un niveau raisonnable – je rappelle que la ville est actuellement la troisième surface agricole de Vendée. De fait, nous devons densifier le centre-ville et y construire des logements de qualité, grâce au vaste programme de rénovation urbaine qui nous accompagnera tout au long des décennies à venir.

La première étape de cette rénovation urbaine consistera à identifier les espaces disponibles à la mutation, à l'intérieur du Pentagone et de son environnement. Pour cela, nous avons déjà repéré quelques secteurs correspondant à des réalités d'orientations. Je pense par exemple au secteur tertiaire, avec la Loco numérique qui mérite une extension supplémentaire. Je pense aussi au secteur commercial et à celui de la culture ou encore au secteur résidentiel, au secteur « nature et patrimoine » avec le haras et la bourse du travail, au secteur de convivialité, de terroir et d'alimentation, au secteur de l'enseignement supérieur, ainsi qu'au secteur administratif départemental avec le Conseil départemental. Le secteur du tourisme et des loisirs se situera quant à lui en plein centre-ville autour de la place Napoléon.

Parmi ces surfaces, l'emprise de la SERNAM, située à gauche de la voie ferrée, est aujourd'hui disponible. En face de cette zone se trouve le PEM 3, qui appartient à l'EPF. Viennent ensuite l'école Montessori, l'entreprise Neau et le lycée, l'ancien collège Chanzy, l'actuel espace de France Télécom, l'ex-emplacement « Le Brasseur », l'ancienne bourse du travail ainsi que l'emplacement GrDF en friche depuis déjà quelques années.

D'autres emplacements sont également disponibles du côté de la Préfecture, comme l'emplacement Lafayette, dont les anciens combattants veulent se séparer, l'emprise Lafayette, dont une partie des bureaux sont en copropriété, l'emplacement de Décorial, les galeries Bonaparte et Pompidou, actuellement désertées, la place de la Résistance, l'emplacement de la CAF, l'annexe du lycée Saint-Joseph, l'espace Piobetta ou encore le Fuzz'Yon. Voilà donc l'ensemble des bâtiments ou des terrains mutables à l'intérieur du Pentagone.

Une fois ces espaces identifiés, il s'agit de leur donner une orientation. En ce qui concerne l'espace SERNAM, nous envisageons, avec l'Agglomération, d'y implanter la SMAC (salle de musiques actuelles), et d'y construire des logements et des parkings. En effet, cette salle aura besoin de stationnement pour répondre à son attractivité. S'agissant du PEM 3, réserve foncière confiée à l'EPF, nous projetons d'y construire le multi-accueil Bacqu'à Sable, situé à quelques centaines de mètres d'ici, bâtiment pour lequel nous payons actuellement un loyer très élevé de 273 000 euros par an.

Nous y ajouterons également des bureaux et surtout des logements pour étudiants. Juste en face de cette zone se situe l'IUFM, bâtiment qui viendra compléter l'offre de la Loco numérique. Là aussi, nous y construirons des logements pour étudiants, ainsi que des hôtels d'entreprises, un institut de formation et les futures écoles Victor Hugo et Montessori, qui seront donc replacées à cet endroit.

A quelques centaines de mètres plus loin, se trouve l'espace Neau, zone où nous construirons des logements de qualité. Nous réaliserons d'ailleurs les travaux nécessaires dans la rue de la République, de sorte à rendre cette rue plus attractive, d'autant plus qu'elle se situe à deux pas du cœur de ville. Vient ensuite l'Espace Prévert, auquel nous voulons donner une orientation administrative en utilisant les grandes surfaces de classes et les salles de réunions actuelles, aujourd'hui sous-employées. Nous poursuivons ensuite à gauche de cette zone pour arriver à l'espace Brusetti-Crédit Maritime, où seront construits des logements de qualité avec quelques surfaces administratives en rez-de-chaussée.

Nous arrivons ensuite sur le site de l'actuelle bourse du travail, à propos duquel nous discutons avec l'évêché pour échanger éventuellement l'espace situé derrière ce bâtiment avec l'édifice situé place Albert 1^{er}. Cet emplacement pourrait intéresser les promoteurs pour réaliser des résidences de qualité supérieure. S'agissant de l'espace GrDF, nous envisageons de le diviser en deux parties. La première d'entre elles accueillerait la bourse du travail. J'aimerais d'ailleurs que les négociations aillent plus rapidement, de sorte à honorer la première décision que nous avons prise en arrivant aux affaires, à savoir la promesse de donner une vraie bourse du travail décente aux syndicats, ce qui n'est plus le cas depuis qu'ils occupent l'espace de l'ancienne maison de l'agriculture. Quant à la deuxième partie, elle pourrait là aussi intéresser les promoteurs pour y construire des résidences. Notre visite nous mène ensuite à l'actuel espace de l'école Pont Boileau, destiné à devenir un espace paysager. Il s'agira là d'assurer la continuité de la Vallée Verte.

Pour ce qui est du Pentagone, l'idée consiste à rassembler nos bâtiments administratifs dans des endroits stratégiquement plus faciles d'accès, avec une conception beaucoup plus efficace qu'aujourd'hui. Certes, nous occupons actuellement des bâtiments anciens de qualité. Néanmoins, ces deniers correspondent davantage à des habitations qu'à des bureaux. De fait, nous envisageons de rendre ces bâtiments à la construction et de replacer nos services dans des lieux beaucoup plus adaptés et beaucoup plus confortables. Vient ensuite l'emplacement des anciens combattants, accolé à la médiathèque. Il servira soit à stocker du matériel, soit à développer l'activité de cette structure. D'autre part, nous destinerons également la rue La Fayette à la construction de logements. Ces derniers s'intégreront parfaitement dans le cœur de ville, et permettront à celles et ceux qui le désirent de revenir dans ce Pentagone créé pour 15 000 habitants et qui aujourd'hui n'en compte que 5 000. Autrement dit, nous voulons donner l'envie et le goût de l'habitat urbain aux personnes ayant quitté la ville, qui ne disposait pas d'une offre suffisante en la matière.

En ce qui concerne l'espace Piveteau, l'utilisation des bâtiments sera double, puisque nous y planterons à la fois des surfaces commerciales au rez-de-chaussée et des habitations à l'étage. Nous traversons la rue pour arriver à la galerie Bonaparte, pour laquelle nous ne sommes pas entièrement propriétaire du foncier. L'idée consiste là encore à amener ceux qui le désirent à habiter dans le cœur de ville, dans un environnement proche de la place Napoléon. De la même façon, les rez-de-chaussée retrouveront leurs commerces, laissés aujourd'hui dans un état plus que vétuste. Enfin, l'emplacement de la galerie Pompidou accueillera lui aussi une offre de commerces, tout comme l'emplacement des Halles, qui retrouvera une véritable place du marché. Celle-ci sera aussi susceptible de recevoir les rassemblements que les aménagements de la place Napoléon ne peuvent assurer.

Nous parcourons ensuite la rue De Gaulle, où se trouvent les établissements BIRON, qui recevront un pôle médical. Les plans de cet espace sont d'ailleurs en cours d'élaboration et les médecins, ainsi que les professions médicales, sont d'ores et déjà intéressés pour rejoindre cette zone, qui appartient à un propriétaire privé. Nous planterons également des commerces et des logements en face de cet espace. S'agissant du bâtiment de la CAF, l'organisme a décidé de le céder à des investisseurs, qui construiront une résidence de qualité de 100 logements pour seniors. L'idée de ce projet repose sur le vivre en commun, avec d'une part les logements, et de l'autre une piscine pouvant accueillir les voisins du centre-ville. Quant au lycée Saint-Joseph, l'orientation n'est pas encore arrêtée, tout comme pour le Fuzz'Yon. Par ailleurs, et pour terminer sur cette zone, je précise que le projet Piobetta a fait l'objet de 46 dossiers de candidatures et que certains espaces du CYEL, appartenant à France Télécom, doivent encore être discutés.

Concernant le cœur de ville, nous souhaitons proposer plusieurs orientations pour l'espace allant du conservatoire jusqu'à la Poste, en passant par les bâtiments de la mairie et ceux du musée. La présentation qui vous a été faite dans les dossiers de préparation était d'ailleurs l'une des hypothèses. Nous aimerions placer à cet endroit l'hôtel-de-ville et d'agglomération, un espace de séminaires et de congrès, ainsi qu'un musée et des magasins. Nous aurons ainsi la vie entière de l'agglomération et de la cité en plein cœur de ville. L'ensemble de ce périmètre se dessinera dans les prochaines semaines. Concrètement, nous voulons que toute l'agglomération se sente yonnaise et qu'elle s'approprie le centre de La Roche-sur-Yon. Il s'agira également d'offrir davantage de confort aux services. En effet, le schéma de mutualisation qui sera présenté la semaine prochaine aux conseillers d'agglomération et lors d'une prochaine séance aux conseillers municipaux montre qu'il est absolument nécessaire de regrouper nos services pour qu'ils soient plus efficaces. Nous devons donc marquer cette mutualisation par une identité de lieu, outre le fait que les hommes et les femmes seront eux-mêmes mutualisés au sein des services.

D'autre part, nous avons la volonté de réaliser un espace napoléonien, qui viendra compléter l'offre des musées. Je rappelle à ce titre que le CYEL accueillera désormais un espace muséal d'exposition dans un an et que nous disposons aussi d'un musée. Nous envisageons par conséquent d'ajouter un espace d'exposition napoléonien à ces équipements. Là encore, nous placerons des commerces dans ces espaces, notamment ceux qui existent déjà et avec qui nous sommes aujourd'hui en discussion. De la même manière, nous pourrions aussi introduire deux grandes enseignes, surfaces plébiscitées par les Yonnais si l'on en croit l'enquête que nous avons réalisée.

Voilà donc, Mesdames et Messieurs et chers collègues, la destination du centre-ville pour les prochaines années, sachant que nous aborderons les quartiers lors d'une prochaine séance et qu'aucun d'entre eux ne sera oublié. En définitive, la majorité parie sur une ville d'avenir construite pour les habitants de demain. Je vous demande donc de l'imaginer, non pas pour vous, mais pour vos enfants et vos petits-enfants, et pour tous ceux qui viendront habiter à La Roche-sur-Yon, qui sera désormais sortie de l'anonymat. »

J. SOULARD intervient à son tour :

« Je constate quelques changements par rapport à ce qui nous a été présenté en commission. Vous nous présentez aujourd'hui une délibération que vous définissez comme référentiel d'aménagement du « centre-ville de demain ». Vous souhaitez répondre à l'enjeu de revitalisation du centre-ville en retenant plusieurs objectifs que vous nous avez détaillés et qui sont issus du constat « atouts/faiblesses » du centre-ville.

Nous notons d'ailleurs, avec satisfaction, que vous parlez de la place Napoléon comme d'un atout du centre-ville. Comme quoi, tout évolue. Vous citez la présence d'équipements à vocation culturelle renforcée prochainement par le CYEL. J'ai assisté à la visite de chantier que vous avez organisée dernièrement et j'avoue que votre enthousiasme par rapport à ce projet nous conforte dans le choix que nous avons fait de le réaliser. Vous nous précisez enfin le périmètre d'intervention, la stratégie et la gouvernance.

Pas un mot par contre sur le projet Pentagone 2006-2020. L'avez-vous complètement jeté aux oubliettes ? Ces objectifs étaient pourtant similaires à ceux de votre référentiel : accueillir de nouveaux habitants, renforcer l'attractivité du centre-ville, donner une cohérence et une qualité aux espaces publics, soutenir la dynamique commerciale... Le périmètre concerné est quasiment le même que celui que vous définissez. Ce plan guide était bien entendu susceptible d'évoluer au fil du temps, la réalité d'un jour n'étant pas forcément celle du lendemain. Mais son principe d'axe de la place de la Vendée à la place de la Résistance, sur lequel se rattachait le quartier des Halles, avait été plébiscité. L'amorce qui en a été faite avec les travaux de la rue Clemenceau et de la Place Napoléon mérite d'être confirmée.

D'autre part, la continuité commerciale entre la rue Clemenceau et les Halles se fera autant par l'aménagement des rues La Fayette et Allende que par la transformation de l'Hôtel-de-ville en surfaces commerciales. Il est d'ailleurs surprenant que votre logique de refus d'implantation de commerces sur l'îlot Piobetta, qui concurrencerait négativement le développement du quartier des Halles, ne s'applique pas du tout pour l'îlot de la mairie actuelle. Bref, le commerce de l'îlot de La Poste et de l'îlot de la mairie déséquilibrera les Halles de la même façon.

Il est tout aussi surprenant que ce soit vous qui remettiez en cause l'urbanisme voulu par Napoléon et ses architectes. Le positionnement de la mairie n'a rien d'anodin ; il a été pensé dans la conception même du centre-ville. Les urbanistes de l'époque avaient d'ailleurs volontairement placé l'hôtel-de-ville à cet endroit. Nous trouvons que vous cédez trop facilement devant les cabinets d'études qui négligent l'histoire et la particularité urbanistique de cette ville. Enfin, l'aménagement de la rue De

Gaulle jusqu'à la place de la Résistance vous permettrait aussi d'amorcer l'entrée du quartier des Halles.

Il est vrai que ce que vous nous présentez ce soir n'est pas dans le même registre que le plan guide du projet Pentagone 2006-2020. Vous ne nous livrez que des implantations de fonction que vous ne maîtrisez même pas. Par exemple, une résidence seniors sur les anciens locaux de la CAF, soit, mais ce n'est pas vous qui déciderez. Ce projet ne date pas d'hier ; il est simplement soumis à l'accord commercial entre le vendeur et le promoteur-acheteur qui veulent tous deux réaliser une opération la plus rentable possible de leur point de vue respectif. Le même raisonnement peut être tenu pour les anciens locaux Piveteau de la rue Joffre. Même sur le pôle loisir-détente de l'îlot Piobetta, vous ne pourrez imposer vos souhaits. Il est d'ailleurs surprenant de votre part, vous qui êtes issu du monde économique, que vous soyez encore si naïf par rapport au montage financier de telles opérations.

Nous pensons pour notre part, et c'est sûrement là-dessus que nous ne sommes pas d'accord, que le rôle de la Ville est de donner un cadre global d'aménagement de l'espace urbain, qui s'inscrit dans la durée, qui doit être moteur d'initiatives publiques, privées et de partenariat et qui se révèle comme effet de levier. Le cadre étant posé, de nombreux projets émergent et s'inscrivent naturellement dans cette démarche. C'était la démarche Pentagone 2006-2020 qui commençait à donner des résultats ; vous avez décidé d'y mettre fin sans la remplacer par une autre vision générale.

Pour conclure sur cette délibération, nous voudrions revenir sur l'enquête que vous avez réalisée sur le site de la ville. Au-delà du fait que le nombre de réponses à ce genre de consultation reste toujours limité, la teneur même des questions interpelle. La liste des projets était imposée, aucun d'eux ne pouvait être supprimé et aucune proposition nouvelle ne pouvait être faite. Interroger sur le choix d'enseignes est toujours risqué quand on connaît le peu de pouvoir qu'a une municipalité pour les choisir et les imposer. Mais ce qui est plus surprenant, c'est de délibérer ce soir sur le centre-ville de demain, alors que l'enquête est tout juste close. Personne n'est dupe, la délibération, pour pouvoir passer en commission, a été élaborée bien avant la fin de la consultation sur Internet. Je ne comprends donc pas bien l'intérêt de cette enquête, surtout si vous n'en tenez pas compte. »

T. DE LA CROIX remarque :

« Vous nous présentez cette délibération relative au centre-ville de demain et nous demandez d'adopter le référentiel d'aménagement du centre-ville. Il nous semble plus opportun d'avoir à ce sujet un débat, tant avec les élus qu'avec la population. Ce référentiel est un document d'orientations et ne peut se limiter à ce seul vote.

En effet, ledit document soulève plusieurs interrogations et questionnements. Vous ne pourrez faire l'impasse d'une interpellation des Yonnaises et des Yonnais, afin qu'ils puissent apporter leur analyse et leur ressenti, car plusieurs éléments autour de ce dossier posent question. Je pense en particulier au positionnement de la mairie, bâtiment emblématique, que je vois peu devenir un centre commercial. De fait, nous nous abstenons sur cette délibération. »

G. BATIOU déclare :

« J'aimerais pour ma part avoir quelques précisions sur le jardin de la mairie qui était très fréquenté jusqu'à l'annonce de la fin des cafés de l'été. D'autre part, il est à ce jour très difficile de poser des questions précises, car nous n'avons eu connaissance de ce document que très tardivement. Par ailleurs, j'aimerais aussi avoir le contenu des dossiers projet par projet. S'agissant du commerce par exemple, nous nous sommes longtemps demandés pourquoi les habitants prenaient plaisir à flâner, alors qu'ils doivent se stationner. Nous pensons davantage qu'ils préféreraient se promener dans un espace sécurisé sans véhicules. D'ailleurs, cette idée mériterait d'être reprise dans un projet global de centre-ville.

En outre, je reste toujours interrogatif quant au cinéma, puisque le Concorde ne figure pas dans votre projet de centre-ville. Or, comme nous risquons de voir augmenter la population si vos projets aboutissent, cet équipement aurait toute sa place, surtout dans le cadre du festival du cinéma.

Pour l'heure, ma grosse interrogation concerne avant tout la circulation et les déplacements. Je répète en effet depuis le début, et j'en suis intimement convaincu, qu'on ne retrouvera pas de continuité entre la rue Clemenceau et les Halles si nous continuons de faire de la place Napoléon un rond-point. Cette réflexion est d'ailleurs à rapprocher de la précédente sur les flâneries. Les enfants doivent pouvoir courir au sein même de ces lieux et les habitants doivent pouvoir s'y promener à pied en toute sécurité. En clair, l'axe de réflexion se situe davantage sur ce sujet que dans le contenu des projets lui-même.

Par ailleurs, je me félicite véritablement du projet de la SMAC, avec la proximité de la SNCF et la sécurisation des lieux. Il pourrait même être envisageable de partager le parking. Bref, je pense que cet emplacement est le bon lieu. D'autre part, il ne faudrait pas donner l'impression d'oublier les quartiers, même si, comme vous l'avez dit, ce sujet reviendra au cours des prochaines séances.

Enfin, je ne suis pas choqué par le déplacement de la mairie, car les bâtiments seront de toute façon protégés et conservés en l'état. Je m'inquiète davantage du contenu.

En définitive, je m'abstiendrai sur ce vote, non pas parce qu'il n'est pas intéressant d'avoir une vision d'avenir, mais parce que j'attends de voir le contenu réel des projets pour me prononcer. »

P. REGNAULT précise :

« Il est toujours intéressant d'engager une recherche sur l'évolution d'une ville et ce sujet est passionnant. Pour autant, vous parlez de densification – point de vue que je partage – alors que le SCOT n'en prévoit pas véritablement. D'autre part, l'échange avec le bâtiment Albert 1^{er} pour la bourse du travail me paraît cohérent.

En revanche, je m'interroge sur un sujet. Certes, il est intéressant de rassembler le plus possible les services. Néanmoins, vous souhaitez réaliser des logements sur la place Mitterrand, où il existait déjà de nombreux services tels que la CCAS, alors que les bureaux n'ont que dix ans. Cela me pose question d'un point de vue budgétaire. Par ailleurs, vous prévoyez un budget de 6.7 millions d'euros pour la rénovation de la mairie. Or, je crains que cette enveloppe ne soit pas suffisante pour réaliser à la fois un hôtel d'agglomération, une école de musique et un centre de congrès. Cette décision pourrait également casser le projet du château des Oudairies, qui lui aussi permettait de rassembler des chefs d'entreprise et d'organiser des colloques, au sein des anciennes écuries et dans le parc des expositions. Il se pourrait là aussi que la question budgétaire aide à résoudre ce problème, car je ne pense pas que la Ville dispose suffisamment de moyens pour se payer un centre des congrès de 15 à 20 millions d'euros.

D'autre part, je m'interroge également sur l'ancien IUFM, que le Département vous a rétrocédé, qui lui aussi représente un gouffre financier. Je me demande d'ailleurs si celui-ci ne s'en est pas débarrassé. S'il s'agit de réaliser un hôtel d'entreprises, je pense qu'il y aura beaucoup de rénovation à faire. Pour ce qui est du pôle numérique, vous avez la possibilité d'étendre celui qui existe actuellement au lieu d'en créer un nouveau. Enfin, je rappelle que le Pentagone est la marque de fabrique de la ville. Il serait donc dommage d'y implanter des enseignes commerciales. Bref, tous ces projets sont vos choix et nous les respectons. »

M. ABDALLAH explique :

« Ce plan de référence nous permet d'avoir une vision globale sur le long terme, à savoir pour les vingt prochaines années. Il est paraît donc évident que certains logements ne seront pas réalisés durant ce mandat. Par exemple, le fait de déplacer les services administratifs sur un autre site nous mènera au-delà du mandat. Il s'agissait donc d'identifier l'ensemble des locaux que nous connaissons aujourd'hui, sachant que nous n'avons pas nécessairement arrêté l'affectation de tous. Par conséquent, nous avons référencé les projets privés et publics dont nous connaissons l'affectation.

Par ailleurs, je pense qu'il faut véritablement éviter de confondre le Pentagone 2006-2020 avec ce plan de référence, qui nous permet d'imaginer le centre-ville de demain. Cela signifie aussi que nous préparons actuellement le plan 2006-2020 pour l'année 2018 qui, lui, contient un véritable projet urbain sur l'ensemble de la ville et du centre-ville, puisqu'il intégrera les voiries ou encore les déplacements. Il s'agira ensuite de reprendre ce plan de référence pour l'insérer dans ce futur projet urbain, qui comprendra lui aussi des déplacements doux et des zones piétonnes.

S'agissant de l'IUFM, le projet est extrêmement complet puisque des logements pour étudiants seront bientôt construits sur le PEM 3, que le multi-accueil Bacqu'à Sable sera déplacé et que certains espaces seront disponibles pour les entreprises. Pour ce qui est de l'IUFM proprement dit, je rappelle que ce plan prévoit la réalisation d'un pôle numérique et d'un pôle d'entreprises, sans oublier le rassemblement des deux écoles. D'ailleurs, je précise à ce titre que le financement de ce site est inscrit à la fois dans le PPI de la Ville et dans celui de l'Agglomération, tout comme l'espace de la SERNAM. D'autre part, le PPI de l'Agglomération a également prévu une ligne budgétaire pour la réalisation de l'hôtel d'agglomération, en complément des 6 M€ consacrés à l'hôtel-de-ville.

Ce plan présente donc une vision globale qui ne tient pas compte de la voirie et des déplacements. C'est d'ailleurs grâce à cette vision que nous avons par exemple décidé d'implanter des activités de loisirs et non pas des commerces à Piobetta, de sorte à permettre une circulation naturelle commerciale entre la gare et la place de la Vieille Horloge. »

J. BESSEAU ajoute :

« Je vous félicite tout d'abord de votre parfaite connaissance de cette ville, car certains disaient que vous ne la connaissiez pas. Désormais, plus personne ne peut en douter. Je vous félicite également pour votre décision concernant la SMAC, puisque Jacques AUXIETTE évoquait déjà ce sujet en 1977. Aujourd'hui donc, je suis un adjoint à la culture heureux.

D'autre part, je pense que la mairie a effectivement vocation à être installée dans un des plus beaux bâtiments napoléoniens. Cela ne fait aucun doute pour l'ensemble des Yonnais. Je pense d'ailleurs

que nous allons faire beaucoup de jaloux dans les années à venir. Enfin, pour avoir fait un mandat dans l'opposition et pour avoir écouté vos propos, je rappelle que nous avons régulièrement demandé ce que deviendrait l'îlot de La Poste. Or, je constate que cette majorité a d'ores et déjà des projets à ce sujet au bout de 18 mois. En effet, l'ancienne majorité ne nous a jamais rien dit à ce sujet et n'a jamais eu d'idées sur cet îlot. »

F. BESSON remarque :

« J'aimerais simplement insister sur la globalité du projet de la ville, qui, à mon sens, doit aussi prendre en compte les quartiers et favoriser les flux avec le centre-ville. De la même façon, les quartiers doivent également être attractifs pour inciter les habitants du centre à s'y rendre, tout en privilégiant les déplacements. Autrement dit, il s'agit de favoriser le passage entre les quartiers et le centre-ville. »

C. FOUNINI indique :

« J'aimerais revenir sur le déplacement éventuel du multi-accueil Bacqu'à Sable, car l'endroit que vous décrivez n'est pas du tout celui qui avait été retenu initialement. Cet espace reste relativement éloigné du lieu actuel, puisqu'il sera plus proche du centre-ville. Autrement dit, on déshabille un quartier ayant véritablement besoin de ce service pour en habiller un autre. Je pense que cela n'est pas l'idéal. »

Monsieur le Maire répond :

« Nous sommes exactement à 180 mètres de l'ancien lieu. En revanche, il faut effectivement passer par le tunnel.

D'une manière plus générale, vous avez forcément réalisé des projets. Or, ce que nous envisageons de faire sera forcément différent. Cela est tout à fait logique.

Toutefois, je comprends moins votre réflexion concernant les commerces de la rue Clemenceau ou encore sur les jardins de la mairie, puisque ce plan répond à votre logique de continuité commerciale. En revanche, la population plébiscite aujourd'hui Piobetta. Enfin, je suis totalement attentif aux propos de Monsieur BATIOU concernant le Concorde, qui, quoi qu'il arrive, fait aussi partie de notre réflexion. En ce qui concerne ce plan proprement dit, il est évidemment tracé pour les 20 à 30 prochaines années. De fait, il connaîtra forcément des adaptations, car nous ne maîtrisons pas encore tous les domaines fonciers. Pour autant, il nous appartient d'impulser les choses et de proposer aux promoteurs de venir implanter leurs bâtiments ou de faire des propositions permettant de recevoir davantage de population dans le centre-ville et participer ainsi à l'ensemble du développement de la ville. Par conséquent, le plan qui vous est proposé ce soir est bien évidemment évolutif.

Par ailleurs, nous avons également souhaité y intégrer une partie médicale et j'espère que d'autres bâtiments auront le même usage. Nous avons aussi voulu incorporer des loisirs, avec la SMAC et Piobetta. D'autre part, nous avons intégré la partie administrative avec Chanzy-Prévert et le pôle du conservatoire, sans oublier les commerces avec les Halles. Encore une fois, nous souhaitons faire de La Roche-sur-Yon une ville plus ouverte, plus accueillante et plus agréable à vivre, dont la renommée dépasse très largement les frontières du département. »

QUESTION ADOPTÉE PAR :

35 voix POUR

10 ABSTENTIONS : Monsieur Pierre Regnault, Monsieur Guy Batiot, Monsieur Thierry De La Croix, Madame Françoise Besson, Madame Anita Charrieau, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Monsieur Stéphane Ibarra

21	AMENAGEMENT DU QUARTIER DES HALLES - APPROBATION DES ORIENTATIONS GÉNÉRALES D'AMÉNAGEMENT
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Le quartier des Halles concentre d'importants enjeux urbains. Soumis à une forte vacance commerciale, il comprend également de nombreux logements vacants. La qualité des espaces publics mérite d'être améliorée. Les contours d'un important projet urbain de requalification urbaine ont donc été précisés dans le cadre d'une étude préalable réalisée par le cabinet Cibles et Stratégies sur l'ensemble du quartier, puis d'une étude de programmation urbaine menée par le cabinet Filigrane Programmation sur un premier périmètre de projet. Ces études ont notamment mis en évidence la

nécessité de désenclaver le quartier et de reconfigurer, en priorité, le complexe des Halles. Il est donc proposé d'approuver les orientations générales de restructuration urbaine du quartier des Halles qui permettront de répondre aux enjeux identifiés.

J. SOULARD explique :

« Permettez-nous, Monsieur le Maire, de faire une seule intervention sur les deux délibérations 21 et 22 concernant le dossier des Halles. Ces délibérations nous interpellent autant sur la forme que sur le fond.

Sur la forme tout d'abord, pourquoi n'avoir décrit dans ces deux délibérations qu'une partie du projet ? Autant vous êtes clair sur vos objectifs concernant les espaces urbains autour des Halles et le devenir du bâtiment nord, autant, sur le reste du complexe, c'est le flou total. Vous nous indiquez que l'on validera une programmation lors d'une future séance du Conseil municipal. Comment peut-on envisager ce projet en deux parties ? Quels que soient les choix que vous ferez, l'étude ne peut être que globale. A force de nous annoncer à chaque Conseil que le projet des Halles serait présenté lors de la prochaine séance, vous vous êtes mis une pression inutile, un tel projet annoncé à hauteur de 8 millions d'euros dans votre PPI mérite un peu plus de sérieux et de méthode.

Sur le fond, concernant les aménagements des espaces publics et les objectifs que vous énoncez, nous sommes prêts à vous suivre. Nous nous sommes déjà exprimés en ce sens, considérant que, plus que la structure du marché actuel, ce qui est essentiel, c'est bien l'embellissement et l'usage de l'espace public de ce quartier. Nous serons cependant attentifs aux propositions de la maîtrise d'œuvre et surtout au coût final. Si la somme que vous indiquez peut se comprendre au regard de la surface traitée, elle ne tient pas compte d'éventuels travaux sur les réseaux indispensables dans ce genre de projet.

Autre point important, mais plus compliqué à traiter, la rénovation des façades et des logements comme cela a pu être fait avec le bâtiment de l'office de tourisme. Peut-être y a-t-il quelque chose à mettre en place, en lien avec la politique de l'habitat de l'agglomération ? Un système d'aides exceptionnelles et incitatives doit être étudié. Je pense effectivement qu'une rénovation complète des façades change complètement la vision d'un quartier.

En revanche, nous ne vous suivrons pas sur le projet de démolition du bâtiment nord et de la réalisation d'une place de 5 000 mètres carrés. Certes, la municipalité de Paul CAILLAUD avait fait une grave erreur urbanistique en supprimant la place du marché existante. Mais, quarante ans plus tard, nous ne pensons pas que la solution pour ce quartier passe par la démolition de commerces existants sans avoir la moindre information sur leur relocalisation. Sans vouloir revenir sur le projet Pentagone 2006-2020, il pointait cinq places qui méritaient un réaménagement, dont deux proches du quartier des Halles, Albert 1^{er} et la Résistance. Peut-être serait-il plus judicieux de réfléchir à leur réaménagement avant de vouloir en créer une supplémentaire.

Pour conclure, ce projet du quartier des Halles, nous l'avons souvent rappelé, concerne l'ensemble des citoyens yonnais. Il mérite sûrement une grande réunion publique où vous pourriez présenter votre programme dans son ensemble, programme qui serait sûrement amendé et peut-être même validé par les Yonnais. Nous ne doutons pas, Monsieur le Maire, connaissant votre envie de concertation, que cette réunion ne tardera pas à être programmée, si ce n'est déjà fait. »

G. BATIOU exprime sa satisfaction quant au projet de place mais fait part de ses interrogations dans le contexte budgétaire actuel. Il cible le parking et son devenir : sera-t-il conservé en l'état alors que non conforme aux normes ? Enfin, il suggère que la Ville produise elle-même l'énergie nécessaire à la navette électrique projetée.

M. ABDALLAH répond :

« Pour ce qui est du parking, celui-ci restera en l'état. Autrement dit, nous ne construisons rien dessus et n'y implanterons aucune structure lourde. En revanche, il sera probablement fermé quelques jours le temps de détruire le bâtiment en question. D'autre part, je ne pense pas qu'il soit possible de comparer la place des Halles avec la place Albert 1^{er} ou la place de la Préfecture, car cet espace est avant tout destiné à une vocation commerciale et alimentaire. L'idée consiste en effet à concentrer l'ensemble de ce parcours commerçant et événementiel sur une même ligne, allant de la gare jusqu'à la place de la Vieille Horloge. Encore une fois, il s'agit d'un projet global qui intègre la réappropriation de l'ancienne ville.

Pourquoi deux délibérations ? Nous avons d'abord souhaité informer les commerçants et les habitants de ce qui se passera réellement dans ces bâtiments (parking, commerçants, bâtiment en lui-même). Je rappelle d'ailleurs qu'il y a eu quatre réunions du Comité d'accompagnement depuis moins d'un an et deux réunions publiques sur cette question, alors même que le projet n'était pas encore tout à fait concrétisé. De la même façon, il y a eu deux réunions publiques avec les commerçants et tous ceux

de la dalle ont été reçus à plusieurs reprises. Ceux qui seront appelés à se déplacer ont également été vus et revus et nous avons visité plusieurs locaux commerciaux avec eux. J'ajoute que la réussite de ce projet repose essentiellement sur la qualité et les aménagements des bâtiments. D'ailleurs, l'objet de cette délibération parle bien d'aménagement urbain. En ce qui concerne les logements et les façades, nous discutons actuellement avec l'Agglomération pour les améliorer. Nous envisageons notamment une OPAH avec un ciblage sur le quartier des Halles.

En somme, il est important de pouvoir imaginer ces espaces publics, avec une place d'animation que nous n'avons plus avec la place Napoléon. L'idée consiste notamment à laisser les associations s'exprimer librement par une généralisation des événements, car le simple fait de poser un chapiteau à cet emplacement n'est pas optimum pour les activités. »

QUESTION ADOPTÉE PAR :

35 voix POUR

6 voix CONTRE : Monsieur Pierre Regnault, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Monsieur Stéphane Ibarra

4 ABSTENTIONS : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Thierry De La Croix, Madame Françoise Besson, Madame Anita Charrieau

22	MAITRISE D'OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU QUARTIER DES HALLES - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE AFFECTEE AUX TRAVAUX
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Le quartier des Halles constitue un secteur à enjeux stratégiques à l'échelle de la ville de La Roche-sur-Yon et notamment à l'échelle de son cœur de ville.

A proximité directe de la Place Napoléon, le quartier regroupe à la fois un bâti historique marquant et une dynamique commerciale en regroupant près de 50 % de l'offre commerciale du Pentagone. Son caractère identitaire indéniable fait le lien entre la ville ancienne et le Pentagone napoléonien.

Toutefois, au plan urbain, le quartier est fragmenté et dévalorisé. Le quartier demeure coupé du reste du parcours marchand des consommateurs (secteur Clemenceau, place Napoléon...). Cette coupure est atténuée depuis le réaménagement de la place Napoléon mais le manque de continuité entre les deux espaces est encore présent.

A l'intérieur du quartier des Halles, les déplacements piétons sont peu fluides, peu lisibles et nuisent à l'attractivité commerciale. L'environnement urbain est faiblement qualitatif : pas ou peu de cohérence dans les façades, l'aménagement et le mobilier urbain est vieillissant.

Pour autant ce secteur est aujourd'hui en mutation et les signes de son attractivité commerciale renaissante se font sentir.

Aussi, afin de soutenir cette reprise, la Ville a lancé un ambitieux projet urbain.

L'aménagement des espaces publics jouant un rôle majeur de levier opérationnel dans la mise en œuvre de ce projet, il est proposé de lancer un marché de maîtrise d'œuvre infrastructure permettant de sélectionner une équipe de conception pour ces futurs espaces publics.

J. SOULARD fait part du vote négatif de son groupe, même s'il existe beaucoup de points de convergence. Il indique être opposé à la démolition du bâtiment Nord et la réalisation de la nouvelle place.

Monsieur le Maire observe :

« Ce projet doit être ambitieux pour la ville et il faut bien prendre des décisions. En clair, comme il n'était pas forcément utile de construire ce bâtiment, il faut dorénavant le détruire. Nous prenons donc nos responsabilités, de sorte à proposer davantage d'espaces publics à tous les Yonnais. Je rappelle aussi que tous les commerces seront relogés, que je rencontre régulièrement les commerçants, tout comme les services et que la discussion est continue.

J'ajoute que ce projet a fait l'objet d'une concertation particulièrement aiguisée et que jamais un tel projet n'avait autant été débattu au moment de sa conception. En effet, tous les projets qui étaient proposés auparavant étaient en réalité déjà bâtis. Or nous, nous avons bâti ce projet avec les habitants en les consultant et avons créé un comité de suivi sur le quartier. Chacun a donc pu donner son avis. D'ailleurs, tout le monde est d'accord sur une chose : il faut supprimer ce bâtiment au nord de cette place. Les habitants comprennent en effet que la place Napoléon répond à un seul objectif, celui de la flânerie. En revanche, ils obèrent complètement ce lieu comme une place de rassemblement, d'autant plus que cet endroit peut très vite devenir dangereux en cas de grandes

manifestations. Il s'agit là d'un constat et non pas d'un reproche. Certes, cette place attire aujourd'hui énormément de monde. Néanmoins, elle aurait pu être mieux conçue et tellement moins coûteuse, pour être plus efficace. Or, certains ont préféré écouter les architectes au lieu d'écouter la population. En définitive, une partie de cette place a été réussie et une autre a été loupée. Notre volonté vise simplement à redonner une agora à La Roche-sur-Yon et la destruction de ce bâtiment en fait partie. Cette volonté faisait d'ailleurs partie de notre programme et nous tiendrons notre promesse. »

QUESTION ADOPTÉE PAR :

35 voix POUR

6 voix CONTRE : Monsieur Pierre Regnault, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Monsieur Stéphane Ibarra

4 ABSTENTIONS : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Thierry De La Croix, Madame Françoise Besson, Madame Anita Charrieau

23	ILOT DE LA POSTE : DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS DE COMMERCE AU PROFIT CONCESSIONNAIRE D'AMENAGEMENT
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Franck Pothier

La Ville de La Roche-sur-Yon a, suivant concession d'aménagement en date du 2 février 2008, déléguée auprès de la SAEM ORYON l'aménagement de l'îlot de La Poste. Ce cadre contractuel permet au concessionnaire de bénéficier de prérogatives déléguées par la commune pour mener à bien l'opération d'aménagement.

Le droit de préemption urbain ayant été délégué à ORYON dans le cadre de la concession d'aménagement, il convient de déléguer le droit de préemption sur les fonds de commerce au profit du concessionnaire d'aménagement.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24	ILOT DE LA POSTE - CONCESSION D'AMENAGEMENT ENTRE LA VILLE ET ORYON - AVENANT N°1
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Par concession d'aménagement signée le 2 mai 2008, la ville de La Roche-sur-Yon a délégué l'aménagement de l'îlot de La Poste à la SAEM ORYON.

Aujourd'hui, constatant l'évolution du contexte économique, la réalité des demandes des enseignes commerciales et la nécessité de mieux configurer la mixité des fonctions sur ce secteur majeur de la ville, il est souhaitable que le projet soit précisé afin d'être mieux adapté quant à sa programmation sur les aspects suivants :

- son programme
- sa durée
- son périmètre
- les modalités d'acquisition
- les missions confiées
- les imputations de charges.

Le Conseil municipal est appelé à approuver un avenant n° 1 à la concession d'aménagement de l'îlot de la Poste.

T. DE LA CROIX intervient :

« Dans cette délibération, vous nous demandez d'approuver l'avenant n° 1 de la concession d'aménagement de l'îlot de La Poste. S'agit-il réellement d'un avenant ou d'un nouveau projet en lien avec la délibération n° 20 ? En effet, vous modifiez le périmètre en y incluant l'hôtel-de-ville et le jardin attenant, qui ne fait pas partie de l'îlot de la Poste. Vous modifiez également sa durée, les modalités d'acquisition, les missions confiées ainsi que les imputations de charges. C'est selon nous un nouveau programme qui n'est plus en lien et en rapport avec le projet initial.

Par ailleurs, nous aimerions avoir quelques précisions, en particulier sur l'article 20.1 annexé à la délibération, puisque vous voulez imputer certains frais au compte de la concession d'aménagement.

Je cite : « A noter que les frais directs liés à l'acquisition, la gestion, l'exploitation ou la liquidation d'un fonds de commerce, notamment les salaires et indemnités du personnel, seront imputés au bilan de l'opération d'aménagement ». J'aimerais donc avoir une explication sur cette liquidation, qui signifierait un transfert de contrat de travail. »

M. ABDALLAH répond :

« Cette délibération n'est ni plus ni moins qu'une évolution du projet sur l'ensemble du secteur, puisque nous intégrons un bâtiment supplémentaire, ainsi qu'une réflexion sur le réaménagement des services de la Ville. Bref, comme le projet évolue, il s'agit là d'un nouveau projet. En ce qui concerne l'imputation, ORYON mènera les études, étant donné que nous y intégrons un nouveau bâtiment et un nouveau projet. Nous verrons par la suite qui mènera les travaux. Enfin, s'agissant de la durée, nous proposons de proroger ce projet de quatre ans, car il est encore trop tôt pour le réaliser aujourd'hui. Ce temps nous permettra de réfléchir à l'ensemble et de lancer les travaux.

Cet article concerne la préemption d'un fonds de commerce. Cela signifie qu'ORYON deviendrait propriétaire s'il était amené à préempter un fonds de commerce. Les personnes qui y travaillaient deviendraient donc salariées d'ORYON, qui de fait supporterait leurs salaires.

Cet article fait simplement partie de la convention. Il ne s'agit en aucun cas de vouloir absolument préempter. Si tel était le cas, ces personnes deviendraient effectivement salariées d'ORYON. »

QUESTION ADOPTÉE PAR :

26 voix POUR

9 ABSTENTIONS : Monsieur Pierre Regnault, Monsieur Guy Batiot, Monsieur Thierry De La Croix, Madame Françoise Besson, Madame Anita Charrieau, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE : Monsieur Luc Bouard, Madame Françoise Raynaud, Monsieur Malik Abdallah, Monsieur Franck Pothier, Madame Nathalie Gosselin, Madame Marie-Leszczynska Mornet, Monsieur Bernard Quenault, Monsieur Philippe Porté, Monsieur Cyril Bréhéret, Monsieur Stéphane Ibarra

25	PLAN LOCAL D'URBANISME - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°10
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Par arrêté municipal n° 15-0744 du 7 septembre 2015, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n° 10 du Plan Local d'Urbanisme.

Cette enquête publique s'est déroulée du 2 octobre au 2 novembre 2015 inclus. L'objet de la modification n° 10 portait sur des modifications et adaptations des pièces réglementaires écrites et graphiques :

- Réduction de l'emplacement réservé n° 29 ;
- Modification de la règle du stationnement concernant l'hébergement collectif en zone UA (article 12) ;
- Précision de l'article 12 du règlement concernant les extensions des constructions ;
- Précision de l'article 7 du règlement concernant les extensions des constructions ;
- Adaptation de l'article 6 des zones UB et 1AUB, relatif à l'implantation des constructions et installations par rapport aux voies et emprises publiques ;
- Adaptation de l'article 11 des zones UB, 1AUB et 1AUZ_marr ;
- Modification du règlement de la zone Nh2.

Lors de l'enquête publique, les observations recueillies ont été liées à la problématique de stationnement concernant l'hébergement collectif et les extensions des constructions existantes.

Le Commissaire-enquêteur a émis, au travers de son rapport et de ses conclusions, un avis favorable à la modification n° 10 du PLU.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la modification n° 10 du PLU.

J. SOULARD indique son désaccord sur l'article 11 relatif aux clôtures. La règle impose une hauteur de 1,20 mètre en façade et 2 mètres entre propriétés. Il considère cela comme une véritable catastrophe pour le vivre ensemble que doit offrir la ville. Il se dit certain que si, dans l'absurde, on autorisait des hauteurs de 3 mètres, il s'en trouverait pour construire des murs en parpaings de cette taille. Il regrette ce « lâcher de lest » sur cette règle.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26	PLAN LOCAL D'URBANISME - MISE EN COMPATIBILITÉ SUITE A LA DÉCLARATION DE PROJET POUR LA RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE PONT BOILEAU
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Par délibération du Conseil municipal en date du 16 décembre 2014, la Ville de La Roche-sur-Yon s'est engagée dans une procédure de déclaration de projet pour la reconstruction du groupe scolaire Pont Boileau, valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.

Cette procédure peut être utilisée si le projet représente un intérêt général et si le PLU doit être adapté pour permettre ce projet.

Celle-ci a été soumise à un examen conjoint des personnes publiques associées, qui a eu lieu les 11 mai et 6 juillet 2015, un examen au cas par cas auprès de l'Autorité Environnementale ayant entraîné une évaluation environnementale du projet, et à une enquête publique.

Compte tenu de la présence d'une ancienne décharge sur le site du futur groupe scolaire, un diagnostic approfondi de pollution des sols a été réalisé, suivi par des mesures de gestion de ces pollutions.

La mesure proposée afin de garantir la maîtrise des risques sanitaires pour les usagers consiste à enlever environ 1 750 m³ des déchets situés sous une partie du futur groupe scolaire (avec une marge de sécurité de 2 m), et à les évacuer en dehors du site en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux.

L'ouverture de l'enquête publique a été ordonnée par arrêté municipal n° 15-0744 du 7 septembre 2015 et s'est déroulée du 2 octobre au 2 novembre 2015 inclus. L'enquête portait sur l'intérêt général du projet de reconstruction du groupe scolaire Pont Boileau et sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.

Lors de l'enquête publique, les observations de la population ont concerné essentiellement le choix du site du futur groupe scolaire, la problématique de la tranquillité des habitants du quartier et de la sécurité routière, la perte d'un espace vert au cœur du quartier et la pollution du site.

Le Commissaire-enquêteur a émis, au travers de son rapport et de ses conclusions, un avis favorable à la mise en compatibilité du PLU pour la reconstruction du groupe scolaire Pont Boileau.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la mise en compatibilité du PLU pour la reconstruction du groupe scolaire Pont Boileau.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

27	CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE PONT BOILEAU - EVOLUTION DU PROGRAMME ET APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF
-----------	---

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Fagot

Par délibération en date du 12 novembre 2014, le Conseil municipal a approuvé le programme de l'opération pour la construction du Groupe Scolaire Pont Boileau. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les évolutions de programme relatives à la dépollution du site, au dévoiement du réseau eaux usées, et aux espaces publics, ainsi que l'autorisation de signature des demandes d'urbanisme nécessaires. Le Conseil est également appelé à approuver les études d'avant-projet définitif présentées par l'équipe de maîtrise d'œuvre (représentée par l'agence Le Baron Gwenaël) pour une estimation définitive du coût prévisionnel des travaux de 5 790 000 € HT (valeur novembre 2014) et le niveau de performance énergétique du projet de 50 kWh/m² par an (hors restauration).

A.C. STAUB ajoute :

« Les études ont effectivement démontré qu'une évolution du programme s'avérait nécessaire. Elle est justifiée par les aspects suivants :

- Elargissement du périmètre d'aménagement des espaces publics en assimilant une partie de la rue Rousseau, et le cheminement périphérique du groupe scolaire, pour une meilleure intégration urbaine de la structure. Deux plateaux de réduction de vitesse seront ainsi réalisés, afin de sécuriser les traversées piétonnes ;
- Modification de la voirie pour le retournement des véhicules ;
- Aménagement d'une zone spécifique de stationnement pour deux bus, avec quais accessibles ;
- Réalisation de sept places de stationnement supplémentaires « arrêt minute » ;
- Aménagement des infrastructures de cheminement mixtes ;

– Accompagnement paysager et intégration d'un mobilier urbain cohérent.
L'ensemble de ces missions supplémentaires représente un montant total de 195 000 euros.
Les autres évolutions concernent :

- l'évacuation des déchets ménagers pour 250 000 euros ;
- le dévoiement des réseaux d'eaux usées pour 45 000 euros.

L'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux s'élève ainsi à 5 790 000 euros, avec en option l'installation de panneaux solaires photovoltaïques estimée à 150 000 euros. Par ailleurs, l'évolution du programme, entraînant une augmentation de 490 000 euros HT du montant des travaux, justifie une rémunération complémentaire de la maîtrise d'œuvre de 34 000 euros. Enfin, le niveau de performance énergétique du bâtiment, au stade des études de l'avant-projet définitif sur lequel s'engage le maître d'œuvre est de 50 kWhep/m² par an (hors restauration), sur la base d'une surface de 3 282 mètres carrés. Nous vous proposons par conséquent d'approuver :

- les évolutions de ce programme ;
- les études d'avant-projet définitif ;
- l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux présentés par l'équipe de maîtrise d'œuvre pour un montant de 5 790 000 euros. »

G. BATIOU observe :

« Lors de la commission, j'avais interrogé sur le parking et le stationnement, puisque l'ancienne école Pont Boileau présentait l'énorme avantage d'avoir un parking situé de l'autre côté de la rivière. Or, nous savons que la plupart des accidents à proximité des écoles ont généralement lieu sur le parking. Deuxièmement, j'aimerais que l'on arrête de dire qu'« une attention toute particulière » a été portée sur la performance énergétique de 50 kWhep/m² par an, car il s'agit tout simplement de la réglementation thermique en vigueur. Encore heureux donc qu'on y prête attention ! D'autre part, je constate qu'on ajoute des panneaux solaires pour rester en-dessous de ce seuil. J'aimerais donc que ce matériel soit déduit du coût, puisqu'il rapportera de l'argent. Voilà concrètement un des intérêts de la transition énergétique à faire comprendre au public. A cela s'ajoute l'aspect pédagogique en direction des enfants. Ces exemples sont donc deux bonnes occasions de démontrer tout l'intérêt de la transition énergétique. »

A. AUBIN-SICARD répond :

« Je souscris complétement à vos propos. J'aimerais également y ajouter un troisième élément qui n'existait pas jusqu'à présent. De manière volontaire, la collectivité a voulu apporter une garantie supplémentaire à travers une mission de suivi et d'évaluation de la performance énergétique d'une durée de trois ans, après la garantie d'achèvement d'un an. Nous aurons donc un suivi énergétique extrêmement fin au-delà de la durée de la GPA. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

28

ANRU - PROTOCOLE FONCIER ENTRE LA VILLE ET VENDEE HABITAT - AVENANT N° 3

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Le Conseil municipal est appelé à adopter le projet d'avenant n° 3 au protocole foncier entre la Ville de La Roche-sur-Yon et Vendée Habitat, visant à reporter l'échéance de cette convention au 31 décembre 2016.

J. SOULARD déclare :

« Au-delà même du délai, le point important de cet avenant réside dans le passage de 9 600 à 6 400 mètres carrés de surface habitable, soit une réduction de quasiment un tiers, alors que nous parlions tout à l'heure d'une densification du centre-ville. Cela n'est pas un très bon signe, notamment en prévision de l'élaboration du SCOT. De fait, nous nous abstenons sur cette délibération. »

M. ABDALLAH se dit très étonné de cette position puisqu'il s'agit du même protocole, pour la troisième année consécutive, avec Vendée Habitat. Il rappelle que la précédente municipalité avait déjà réduit le potentiel foncier en 2013. La surface retenue aujourd'hui est d'ailleurs plus réaliste et représente déjà une forte densification. Il relève là la reconnaissance d'une erreur.

J. SOULARD convient qu'il y a eu certainement quelques erreurs. Il précise toutefois que rien n'avait été arrêté sur ce projet. Il était prévu de lancer un appel à projets tout comme la présente démarche.

G. BATIOU souhaite connaître l'influence qu'aura cette implantation de logements sur les déplacements et les voiries.

M. ABDALLAH indique qu'il n'y aura aucune modification et chaque logement disposera de son propre stationnement.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

39 voix POUR

6 ABSTENTIONS : Monsieur Pierre Regnault, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Monsieur Stéphane Ibarra

29	EHPAD DU MOULIN ROUGE - BAIL EMPHYTEOTIQUE AU PROFIT D'ORYON - AVENANT N° 2
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Cyril Bréhéret

Le Conseil municipal est appelé à approuver le retrait de la délibération du 22 septembre 2015 concernant la prolongation du bail emphytéotique, au profit de la SAEML ORYON, de l'EHPAD Moulin Rouge, situé Rue Proudhon et cadastré section CE 557, pour une durée de 4 ans et d'approuver la prolongation de ce bail pour une durée de 6 ans.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE : Monsieur Luc Bouard, Madame Françoise Raynaud, Monsieur Malik Abdallah, Monsieur Franck Pothier, Madame Nathalie Gosselin, Madame Marie-Leszczynska Mornet, Monsieur Bernard Quenault, Monsieur Philippe Porté, Monsieur Cyril Bréhéret, Monsieur Stéphane Ibarra

30	CESSION D'UN TERRAIN A LA SCI DES CAPUCINES - BOULEVARD STEPHANE MOREAU
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Jean Michel Barreau

Le Conseil municipal est appelé à approuver le déclassement et la cession à la SCI DES CAPUCINES d'un terrain à usage d'espace vert situé boulevard Stéphane Moreau et cadastré section HM 38 pour une contenance de 245 m², moyennant le prix net vendeur de 3 000 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

31	SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS DES EAUX PLUVIALES ET DES EAUX USÉES SUR LA PROPRIÉTÉ DE LA SCI LES BAZINIÈRES - AVENUE ALIENOR D'AQUITAINE
-----------	--

Rapporteur : Madame Anne Aubin Sicard

Le Conseil municipal est appelé à accepter la constitution, sans indemnité, de la servitude de passage de canalisations des eaux pluviales (partie Ville) et des eaux usées (partie Communauté d'agglomération), sur la propriété privée de la SCI LES BAZINIÈRES, avenue Aliénor d'Aquitaine et cadastrée BP 114, 182, 183 et 185.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

32	GEO-REFERENCEMENT DES RESEAUX SENSIBLES - ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SYDEV ET DIVERSES COLLECTIVITES ET STRUCTURES
-----------	--

Rapporteur : Madame Anne Aubin Sicard

La législation sur le repérage et le géo-référencement des réseaux sensibles impose aux gestionnaires une parfaite connaissance de ceux qui leur incombent à l'horizon 2019. Les réseaux d'éclairage public ainsi que ceux de signalisation lumineuse sont considérés comme sensibles par l'article 554-2 du code de l'environnement et l'article R4534-107 du code du travail. Les réseaux de ce type appartenant à la Ville, l'obligation de géo-référencement s'impose donc. Dans le cadre de ses missions le SYDEV est gestionnaire de réseaux sensibles. Afin de faire baisser les coûts de repérage et de géo-référencement le Syndicat propose de constituer un groupement de commandes avec des personnes morales de droit public et de droit privé. Le Conseil municipal est amené à approuver la participation de la Ville à ce groupement de commandes.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

33	AGENDA 21 - PROMOTION DES DÉPLACEMENTS DOUX -DISPOSITIF D'AIDE À L'ACQUISITION DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE, DE VELOS FAMILIAUX OU VELOS CARGOS ET DE VELOS ADAPTES AUX PERSONNES EN SITUATION DE DEFICIENCES
-----------	--

Rapporteur : Madame Laurence Gillaizeau

Depuis 4 années, la Ville attribue une subvention aux acheteurs de vélos à assistance électrique. Ce dispositif a bénéficié à 336 personnes. Il est proposé de prolonger cette aide en 2016 en la diversifiant pour faire émerger de nouvelles formes de mobilités. Les subventions porteront sur des vélos à assistance électrique, des vélos familiaux et cargos (périmètre élargi aux entreprises individuelles), et des vélos adaptés (périmètre élargi aux structures associatives dont l'objet est l'accueil ou la résidence de personnes en situation de déficiences). La participation de la Ville est fixée à 20 % du prix d'achat TTC dans la limite de 200 euros pour les vélos à assistance électrique, les vélos familiaux et cargos, et à 80 % du reste à charge dans la limite de 400 euros pour les vélos adaptés.

A. AUBIN-SICARD ajoute :

« J'aimerais apporter un complément d'informations concernant un sujet soulevé par Madame CHARTIER lors de la dernière séance, sur un projet en expérimentation dans la ville de Rouen. Ce projet, porté par des étudiants, repose sur un concept de vélo-bus contenant une dizaine de places pour enfants. Il a fait l'objet d'un financement participatif de 12 000 euros. Les services continuent donc à étudier ce sujet de près, notamment en matière de portage et de responsabilités. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

34	POLLINARIUM SENTINELLE - SIGNATURE DU CONTRAT DE COLLABORATION DE LICENCE DE SAVOIR-FAIRE ET DE MARQUE
-----------	---

Rapporteur : Madame Anne Aubin Sicard

Un Pollinarium Sentinelle est un jardin composé d'espèces allergisantes rassemblées selon une méthodologie scientifique et dont la pollinisation est surveillée quotidiennement, pour permettre d'informer en temps réel les patients allergiques et les médecins des dates de début et de fin de floraison des principales espèces allergisantes locales. Ce projet est porté par l'Agglomération et s'accompagne d'un travail collaboratif important avec les services de la ville. Il s'inscrit dans une démarche politique portant sur plusieurs axes (environnement,

santé...) et apparait dans plusieurs documents dont le Contrat Local de Santé et l'agenda 21 de la Ville. Les collectivités qui souhaitent développer ce type d'actions se font accompagner par l'Association des Pollinariums de France (APSF). Il est proposé au Conseil d'officialiser ce partenariat par la signature d'un contrat de collaboration de licence de savoir-faire et de marque.

S. IBARRA estime qu'il convient de se féliciter de l'aboutissement de ce projet qui simplifiera le quotidien des personnes sensibles et allergiques.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

35	PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI) - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) vise à renforcer les intercommunalités, à les réorganiser selon un seuil de population correspondant aux réels bassins de vie des citoyens et à permettre d'organiser les services publics de proximité sur un territoire plus cohérent.

Ainsi, les EPCI à fiscalité propre doivent compter, sauf exception, une population d'au moins 15 000 habitants.

Dans ce cadre, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) a été réunie à plusieurs reprises au cours de l'année 2015 afin d'examiner un nouveau projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Ce document est adressé pour avis aux conseils municipaux et aux organes délibérants des EPCI et des Syndicats mixtes qui disposent d'un délai de deux mois pour se prononcer.

Le Conseil est appelé à émettre un avis favorable sur ce projet qui sera présenté en CDCI dès le début de l'année 2016, pour être adopté au plus tard le 30 mars suivant.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

36	LE MICROCREDIT PERSONNEL- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE, LE CREDIT MUNICIPAL DE NANTES ET LE CCAS-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LE CREDIT AGRICOLE
-----------	--

Rapporteur : Madame Geneviève Poirier-Coutansais

Depuis 2010, la Ville propose un microcrédit personnel aux Yonnais exclus du système bancaire. L'objectif est d'aider les demandeurs à financer un projet d'insertion sociale ou professionnelle. Les conventions signées en juin 2013 avec le Crédit Municipal de Nantes et en décembre 2014 avec le Crédit Agricole arrivent à échéance. Il est proposé de les renouveler.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

37	CONVENTION VILLE - ASSDAC POUR LA MISE EN OEUVRE DU CONTRAT DE VILLE ANNEE 2015
-----------	--

Rapporteur : Madame Nathalie Gosselin

Dans le cadre du Contrat de Ville et de son pilier "Développement économique et emploi", la présente convention mobilise les moyens 2015 du contrat de Ville pour le renforcement de l'action Mobil'DAC portée par l'association ASSDAC. Ainsi, l'offre de véhicules en location solidaire à destination des publics en démarche d'accès à l'emploi et la formation est confortée par l'acquisition de deux voitures supplémentaires, d'une voiture sans permis et d'un scooter. Issue du Comité Yonnais Emploi Insertion initié et animé par la Ville, cette action concrétise un important travail de coordination et de co-construction avec l'ensemble des acteurs "mobilité" du territoire.

Il est proposé au Conseil d'approuver une convention de partenariat prévoyant, notamment, le versement d'une subvention de 29 789 euros au profit de l'association ASSDAC.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

38	RENOUVELLEMENT DU CADRE CONTRACTUEL ENTRE LA VILLE ET L'ACYAQ
----	--

Rapporteur : Monsieur Bernard Quenault

Plusieurs rencontres ont été nécessaires pour redéfinir le cadre contractuel à venir entre la Ville et l'Association de Coordination Yonnaise des Associations de Quartier.

Conscients du travail ambitieux à engager, il est proposé au Conseil d'accorder la durée de la convention avec l'ACYAQ sur la durée des conventions entre la Ville et les associations de gestion de maisons de quartier et donc de porter leur durée jusqu'au 31 décembre 2018.

C. FOUNINI intervient :

« Fin 2014, vous avez souhaité prendre une année de réflexion concernant le renouvellement à plus long terme de la convention entre la Ville et l'ACYAQ.

Cette année de réflexion étant passée, nous ne pouvons que nous réjouir de constater que vous reconnaissez l'ACYAQ comme une instance indispensable au bon fonctionnement de la vie des quartiers, en proposant, par cette délibération, de renouveler sa convention pour trois ans.

Lui reconnaître un rôle fédérateur, de coopération et de coordination pour l'ensemble des associations de maisons de quartier confirme ce pour quoi elle a été créée.

Néanmoins, et nous étions vigilants sur ce point, il ne faudrait pas retirer aux quartiers leur capacité d'initiative, leur spécificité et leur autonomie de fonctionnement, sous prétexte de mutualiser et de tout mettre en commun, dans un but évident de rationalisation des ressources.

Les administrateurs des maisons de quartier sont très attachés à avoir une action concrète, en lien avec les besoins des familles et des habitants de leur quartier, dont ils connaissent les attentes.

L'ACYAQ doit représenter une aide, un support, pour faciliter la mise en œuvre des PAGS (projets d'animation globale et sociale), mais elle ne doit pas éloigner les administrateurs des maisons de quartier des prises de décisions.

C'est cette vigilance que nous vous demandons d'avoir, moyennant quoi, nous voterons bien sûr cette délibération. »

F. BESSON ajoute :

« Il s'agit là d'une délibération importante, puisqu'il semblerait que la Ville et l'ACYAQ doivent se mettre en conformité pour l'application de la TVA, ce qui occasionnerait des dépenses supplémentaires pour les associations de quartier. Ces dernières seraient alors beaucoup moins solides pour assumer leurs charges complémentaires. Par conséquent, nous souhaitons que l'ACYAQ continue de travailler dans l'état d'esprit actuel par rapport aux missions confiées aux maisons de quartier, à savoir de faire émerger des projets portés par les habitants, plus qu'un grand tout qui serait le décideur unique des différentes animations. Citons d'ailleurs quelques exemples en cours : la ruche et le miel de la rue des Poilus, ou encore les dimanches après-midis du petit bois de Saint-André d'Ornay, et bien d'autres qui pourraient servir de modèle. »

B. QUENALT répond :

« J'aimerais apporter une simple précision aux propos de Madame FOUNINI. Les négociations menées au cours de l'année n'ont malheureusement pas permis d'aboutir plus rapidement, puisque la directrice de l'ACYAQ était peu disponible. Nous avons donc travaillé avec les présidents des maisons de quartier et le vice-président de l'ACYAQ. Pour autant, nous continuons notre démarche. D'ailleurs, nous avons d'ores et déjà réalisé un calendrier trimestriel de rencontres avec l'ACYAQ, pour continuer de faire avancer ce dossier. Cette initiative démontre au passage notre volonté réelle de conserver l'ACYAQ.

En outre, cette histoire de TVA nous préoccupe aussi fortement, puisque nous devrions verser 20 % de plus. Nous travaillons donc avec les services juridiques de la Ville et les services des impôts pour trouver une solution. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

39	AVENANT N° 1 AU CADRE CONTRACTUEL DEFINI ENTRE LA VILLE ET LES ASSOCIATIONS DE QUARTIER ET PORTANT SUR LES MODALITES DE DEPOT DES DEMANDES DE SUBVENTION
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Bernard Quenault

L'avenant n° 1 aux conventions passées entre la Ville et les associations de gestion de maisons de quartier a pour objet de préciser les modalités de dépôt des demandes de subventions auprès de la Ville et d'en modifier la date butoir.

Les dossiers de demandes de subvention sont à transmettre dans les mêmes conditions et calendriers établis annuellement pour toutes les associations.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40	RAPPORT ANNUEL DES ACTIONS REALISEES EN 2015 DANS LE DOMAINE DE L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES
-----------	--

Rapporteur : Madame Patricia Lejeune

La Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées a établi, conformément aux textes réglementaires, un rapport annuel des actions menées dans l'année 2015. Ce rapport est présenté au Conseil municipal avant sa transmission au Préfet du département, au Président du Conseil Départemental, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées et à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par ledit rapport.

Patricia LEJEUNE fait l'intervention suivante :

« Ce rapport a été établi lors de la réunion de la commission communale des accessibilités du 26 novembre 2015. Je rappelle que ce document est joint en annexe de cette délibération et qu'il doit être présenté devant le Conseil municipal, avant d'être ensuite transmis au Préfet du département, puis au Président du Conseil départemental, ainsi qu'au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées et à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par ledit rapport. Je vais donc vous présenter rapidement les grandes lignes de ce rapport.

La commission communale d'accessibilité s'est réunie à quatre reprises durant l'année 2015. Elle a notamment permis d'avancer sur l'ADAP Yonnais, sur les travaux du groupe signalétique ou encore sur les spectacles adaptés. Des présentations ont également été faites au sein de différentes associations, comme celle du FALC (Facile à lire et à comprendre) ou de l'enquête sport. Par ailleurs, le bilan de l'année a également été présenté le 26 novembre dernier.

S'agissant des aspects réglementaires, on retrouve notamment les questions liées à la voirie, avec le PAV (plan d'aménagement de la voirie et des espaces publics). Le bilan financier, qui comporte les plans d'aménagement de la voirie et les travaux divers (traversées piétonnes, stationnements PMR, programme de réhabilitation du patrimoine voirie, mise en accessibilité des itinéraires piétonniers, cheminements doux, arrêts de bus) affiche pour sa part un montant total de 343 893.43 euros pour l'année 2015. Quant au taux de réalisation du PAV, il s'élève à 85.66 %, contre 81.94 % en 2014.

En ce qui concerne les établissements recevant du public, les travaux réalisés représentent un montant global de 890 223 euros. Ils ont notamment porté sur les bâtiments scolaires et sportifs, ainsi que sur les bâtiments socioculturels. Les chantiers des groupes scolaires Rivoli, La Généraudière, Laënnec et Jean Yole, ont ainsi concerné la restauration et la mise aux normes d'accessibilité des sanitaires. Pour ce qui est des bâtiments sportifs, les travaux ont concerné la salle de sport Pierre Mendès-France, avec la réfection totale des vestiaires et des sanitaires. Enfin, ceux des bâtiments socioculturels ont notamment intéressé le foyer Guy Bourrieau, avec la rénovation complète des menuiseries ou encore La Ronde avec la mise aux normes de l'accessibilité des sanitaires.

J'ajoute que l'agenda d'accessibilité programmé a été adopté lors du Conseil municipal du 22 septembre dernier et qu'il a été adressé au Préfet le 25 septembre. Le montant total de la mise en accessibilité du patrimoine bâti s'élève donc à 3 865 000 euros, hors programme PPEMB et PPI.

Je précise à ce titre que les travaux ont été mis en lien avec ces deux plans, de sorte à réaliser un point global sur l'ensemble du bâti de la Ville.

L'objectif stratégique majeur de cette démarche s'oriente donc vers la mise en accessibilité d'un maximum d'établissements recevant du public, toutes catégories confondues. Il sera réalisé à l'issue d'une première période de trois ans, en privilégiant les groupes scolaires possédant une ou plusieurs classes d'intégration scolaire et en maintenant un haut niveau de performance énergétique. Toutefois, ces travaux avancent plus vite que prévu, puisque certains d'entre eux ont déjà commencé. Je pense notamment aux sanitaires des Terres Noires ou encore à la mise en accessibilité du TEY, qui accueillera les tournois internationaux de handi-tennis en mars prochain.

Je vous propose maintenant de parcourir le bilan de l'année 2015 de la charte coopérative Ville handicap. En termes de communication, notons la poursuite des informations parues dans le magazine mensuel Roche-Mag, que les personnes déficientes visuellement reçoivent au format Word et pour lequel l'association Valentin Haüy réalise également une version audio. D'autre part, la vidéo en langue des signes est visionnée désormais régulièrement par un petit nombre d'habités. Elle est réalisée par une intervenante spécialisée en langue des signes et le service communication de la Ville.

S'agissant de la mobilité, la participation associative s'est volontairement manifestée, avec la mise en place d'un groupe signalétique, qui a notamment réalisé un bilan à l'intérieur des bâtiments et sur la voirie.

En matière d'éducation, nous avons rencontré la Directrice académique des services de l'Education nationale avec Madame STAUB, afin d'éclaircir la problématique d'accompagnement des enfants en situation de handicap. Cette rencontre avait pour but de faciliter l'écoute entre les services de la Ville et les services académiques. J'ajoute qu'une convention de partenariat a également été signée entre la Ville et L'ADAPEI-ARIA pour l'accueil des enfants en situation de handicap et leur participation aux actions dans les écoles. D'autre part, des formations sont aussi dispensées aux personnes accueillant les enfants ainsi qu'aux ATSEM. Une première formation en langue des signes a d'ailleurs été réalisée en 2015 à l'école Rivoli.

S'agissant de la culture, deux spectacles adaptés ont été proposés (un en audio-description et un autre en langue des signes). Pour ce qui est du sport, une enquête a été réalisée. Les résultats sont actuellement analysés par la DDCS, la Fédération des sports adaptés et les services municipaux Sports et Accessibilité. L'objectif de cette rencontre consistait aussi à envisager une collaboration sur la base des travaux réalisés par la Ville. Les projets ayant émergé de cette réunion seront mis en œuvre dès le mois de janvier 2016.

En définitive, l'année 2015 était une année tremplin, annonciatrice de profonds changements, aussi bien pour la Commission communale d'accessibilité qu'en termes d'actions en direction des personnes en situation de handicap. En effet, la période d'études constitutive de l'agenda d'accessibilité programmé a permis aux élus yonnais de ressentir les besoins des personnes handicapées et de faciliter l'émergence des projets. A cet effet, je remercie vivement les services pour le travail effectué, ainsi que mes collègues élus, qui ont bien voulu m'associer dans les démarches.

En termes de prospective, l'année 2016 s'annonce sous le signe de profonds changements, tant au niveau de l'organisation que de la gestion d'accessibilité sur le territoire de La Roche-sur-Yon. Des rencontres supplémentaires pourront ainsi être ajoutées aux quatre réunions annuelles de la Commission communale d'accessibilité si nécessaire. Il est également proposé d'étendre cette présentation à toutes les associations représentées en CCA ou encore d'accroître la participation associative avec la constitution de trois groupes de travail. Le premier portera sur « Facile à lire et à comprendre » et le sigle S3A, le second sur le sport, et le troisième sur la culture et le jumelage.

Pour ce qui est de l'aspect réglementaire de la voirie, l'ordonnance du 26 septembre 2014 a modifié son étendue, puisqu'il se différencie désormais en fonction du nombre d'habitants de la commune (article 45 de la loi du 11 février 2005). Concernant la ville de La Roche-sur-Yon, il s'agit d'étendre le PAV aux 350 kilomètres du territoire. Les services traitant de la voirie municipale auront donc à charge de respecter les dispositions de l'arrêté du 15 janvier 2007. Pour les établissements recevant du public, la programmation établie à l'occasion de l'ADAP permettra de mettre 22 structures en accessibilité d'ici la fin de l'année 2016. D'autre part, chaque établissement rendu accessible fera l'objet d'un petit encart dans Roche Mag afin d'informer le public et de valoriser l'action.

Enfin, je rappelle que la charte coopérative Ville handicap, élaborée en 2012, avait défini des domaines d'intervention concernant la communication, la mobilité, le logement social, l'emploi et la formation ainsi que la vie sociale, sportive, culturelle et périscolaire. Pour l'année 2016, il s'agira :

- d'évaluer les actions développées ;
- de redéfinir un plan d'actions avec la désignation de pilotes en charge de ces actions ;
- de réécrire éventuellement cette charte d'une manière partagée.

En ce qui concerne le sport, l'objectif final de l'année 2016 vise l'emploi d'un éducateur diplômé d'Etat d'ici le mois de juin. Il sera chargé de réaliser l'accompagnement des personnes et des associations sportives qui en ont exprimé le besoin. Sur le plan culturel, il s'agira de continuer les actions en direction de la langue des signes. Nous prévoyons à ce titre de recruter une personne en service civique.

Plus globalement, nous souhaitons que La Roche-sur-Yon devienne une ville pilote en matière d'accessibilité. Cependant, cette accessibilité ne doit pas rester le fait de la Ville, mais également celui des associations représentatives du handicap. A cet égard, leur participation reste essentielle, afin de continuer à sensibiliser les Yonnais. En outre, la Ville continuera également à répondre aux demandes des usagers et à fournir une action soutenue dans tous les domaines relevant de sa compétence. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

41	AIDES AU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL 2015
-----------	--

Rapporteur : Madame Frédérique Barteau

La Ville de La Roche-sur-Yon a mis en place un dispositif d'aide à la création, à la diffusion et au projet artistique sous forme d'une aide financière.

Dans ce cadre :

- l'association TOUKICLAC sollicite une aide pour la recreation du spectacle « Le Ballet urbain »,
- l'association 21.12 sollicite une aide pour le développement des concerts de l'ensemble musical Erwin List.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 500 euros à l'association TOUKICLAC et de 2 000 euros à l'association 21.12.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

42	RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS D'OBJECTIFS CONCLUES ENTRE LA VILLE ET DES ASSOCIATIONS CULTURELLES
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Jacques Besseau

Des conventions d'objectifs ont été signées entre la Ville et des associations culturelles afin de définir les modalités de leur partenariat.

Il est proposé de renouveler pour une durée de 3 ans, 2 conventions d'objectifs arrivées à échéance : La Soulière et la Société Philharmonique.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

43	CONVENTIONS POUR L'ORGANISATION DE CONCERTS AU HARAS DE LA VENDEE
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Jacques Besseau

La Ville de La Roche-sur-Yon a souhaité soutenir, en partenariat avec Le Conseil Départemental de la Vendée, l'organisation du Concert du Nouvel An de la Symphonie du Marais au Haras de la Vendée. Un concert sera également organisé par la Ville au Haras de la Vendée dans le cadre de la Folle

Journée de Nantes en Région.

Les conventions ont pour objet de régler les relations techniques, financières et administratives entre :
- la Ville de La Roche-sur-Yon, le Département de la Vendée et la Symphonie du Marais pour l'organisation du Concert du Nouvel An ;
- la Ville de La Roche-sur-Yon et le Département de la Vendée pour l'organisation du concert dans le cadre de La Folle Journée de Nantes en Région.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

44	CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE SUR YON ET LES SOCIÉTÉS : INTERMARCHÉ, RADIO ALOUETTE, GIF, MAKE UP ET IMPULSYON DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LA 2^{ème} ÉDITION DE L'ÉVÉNEMENT "NOËL EN FÊTE" - AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS
-----------	---

Rapporteur : Madame Marie-Leszczynska Mornet

La Ville de La Roche-sur-Yon offre pour sa deuxième édition de « Noël en fête », un mois de décembre féérique. Fort de son succès en 2014, cet événement anime la Ville et son territoire et crée une dynamique économique et festive pendant les fêtes de Noël. Cette année, du 12 au 23 décembre, des spectacles uniques ainsi que des animations seront proposés. Un marché gourmand sera également installé tout au long de ces 12 jours de fête place Napoléon. Différentes sociétés ont répondu favorablement à la demande de partenariat de la Ville. Il est proposé au Conseil municipal de conclure une convention de partenariat qui précise les rôles et engagements réciproques des parties dans le cadre de l'organisation de cet événement.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

45	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET L'ASSOCIATION POUR LES ÉCHANGES INTERNATIONAUX ET NATIONAUX (AEIN)
-----------	---

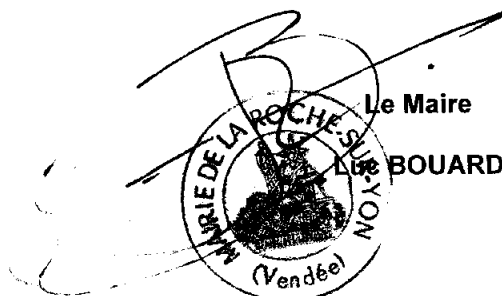
Rapporteur : Madame Nathalie Brunaud-Seguin

La convention en cours entre la Ville de La Roche-sur-Yon et l'Association pour les Echanges Internationaux et Nationaux (AEIN) arrive à son terme le 31 décembre 2015. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la nouvelle convention de partenariat entre la Ville de La Roche-sur-Yon et l'AEIN, pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2016.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
--

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.


Le Maire
LE BOUARD
Mairie de La Roche-sur-Yon
(Vendée)

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2015

DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE
DE L'ARTICLE L 2122.22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DOMAINE LOCATION – VILLE : BAILLEUR

<i>Locataire</i>	<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Etablissement Public Local d'Enseignement et de la Formation Professionnelle Agricole « Nature » (EPLEFPA Nature), allée des Druides	Convention d'occupation du domaine public : mise à disposition d'espaces situés sur le site des serres municipales.	10/11/2015

RÉGIE

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Modification de la régie d'avances « Spectacles »	23/11/2015
Abrogation de la régie de recettes « Sanisettes »	25/11/2015